

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1103

27 octobre 2005

### SOMMAIRE

A.C.T. S.A., Luxembourg .....	52898	F.E.L. S.A., Lentzweiler .....	52936
Adelaïde, Sicav, Luxembourg .....	52936	Gazelle Holding S.A., Luxembourg .....	52907
Adelaïde, Sicav, Luxembourg .....	52936	Gazelle Holding S.A., Luxembourg .....	52908
Advitek S.A., Luxembourg .....	52938	Georgia-Pacific Finance, S.à r.l., Luxembourg .....	52937
Agroinvest S.A.H., Luxembourg .....	52903	Georgia-Pacific Luxembourg, S.à r.l., Luxembourg .....	52937
Alide-Restaurant, S.à r.l., Frisange .....	52903	Holz-Export S.A., Huldange .....	52937
Anglo Coal Cerrejon, S.à r.l., Luxembourg .....	52916	Immo-Plâtre, S.à r.l., Dudelange .....	52943
Art'otel Worldwide Holdings S.A., Luxembourg ..	52905	Intercontrol Holding S.A., Luxembourg .....	52938
Art'otel Worldwide Holdings S.A., Luxembourg ..	52906	Koch HC, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	52908
Art'otel Worldwide Holdings S.A., Luxembourg ..	52906	Koch HC, S.à r.l., Luxembourg-Kirchberg .....	52910
Art'otel Worldwide Holdings S.A., Luxembourg ..	52906	Medsup S.A., Esch-sur-Alzette .....	52943
Auberge Royale, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .....	52938	MPEL-Metroplex Project Engineering Luxembourg, S.à r.l., Remerschen .....	52928
Aures Services S.A., Esch-sur-Alzette .....	52942	MPEL-Metroplex Project Engineering Luxembourg, S.à r.l., Remerschen .....	52929
Blackstone Real Estate Acquisitions, S.à r.l., Luxembourg .....	52942	Nye, S.à r.l., Luxembourg .....	52939
Bureau Schneider, S.à r.l., Luxembourg .....	52938	Semalux S.A., Diekirch .....	52914
Coatings Re S.A., Luxembourg .....	52939	Siamstores S.A., Luxembourg .....	52944
Coatings Re S.A., Luxembourg .....	52941	Sontel S.A., Luxembourg .....	52915
Consulfin S.A., Luxembourg .....	52910	Tikar S.A., Luxembourg .....	52944
DEP IV PH Holding 1, S.à r.l., Luxembourg .....	52902	Troy, S.à r.l., Luxembourg .....	52941
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	52912	TyCom Holdings C, S.à r.l., Luxembourg .....	52897
Delphirica Investments, S.à r.l., Luxembourg .....	52914	Valugy S.A., Luxembourg .....	52935
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg ..	52904	VDA Trading S.A., Luxembourg .....	52937
Dutch Canadian Investment S.A., Luxembourg ..	52905	VDCI S.A., Luxembourg .....	52901
EU Invest S.A., Luxembourg .....	52929	VDCI S.A., Luxembourg .....	52902
Eurosoft Project S.A., Luxembourg .....	52925	YB Diffusion S.A., Luxembourg .....	52898
F.C.S. S.A., Luxembourg .....	52900		

#### TyCom HOLDINGS C, S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Siège social: L-1331 Luxembourg, 17, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.  
R. C. Luxembourg B 75.859.

Le bilan au 30 septembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF07042, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juin 2005.

Signature.

(052854.3/253/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

**A.C.T. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1150 Luxembourg, 72, route d'Arlon.  
R. C. Luxembourg B 71.504.

—  
*Notules du Conseil d'Administration du 22 avril 2005*

Sont présents:

- Guy Paul Hermans, économiste, né le 7 décembre 1948 à Bad Godesberg (D), demeurant, 1, rue des Foyers à L-1537 Luxembourg,
  - Cornelis Poppelaars, employé, né le 7 décembre 1961 à Breda (NL), demeurant Rietdijk, 1B, 4824 ZB Breda,
  - Elisa van Rosmeulen, gérante de sociétés, née le 13 mars 1964 à Breda (NL), demeurant Rietdijk, 1B, 4824 ZB Breda.
- Il est convenu et agréé à la majorité des voix:
- de nommer Monsieur Cornelis Poppelaars, employé, né le 7 décembre 1961 à Breda (NL), demeurant Rietdijk, 1B, 4824 ZB Breda en tant qu'administrateur et administrateur-délégué.

Fait à Luxembourg, le 22 avril 2005.

G.P. Hermans / E. van Rosmeulen / C. Poppelaars.

Enregistré à Luxembourg, le 2 mai 2005, réf. LSO-BE00029. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046941.3/000/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**YB DIFFUSION S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.  
R. C. Luxembourg B 108.582.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le trente mai.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Yves Boisseau, gérant de société, né à Châteaubriant (France), le 11 mai 1953, demeurant à F-44300 Nantes, 8, rue de Coetquelfen, Villa Matisse BT A (France);
- 2.- Monsieur Jean-Pierre Choblet, magasinier, né à Nantes (France), le 23 mai 1962, demeurant à F-44800 St. Herblain, 1, allée Georges Danton (France).

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Titre 1<sup>er</sup>. Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de YB DIFFUSION S.A. pouvant faire le commerce sous l'enseigne HAIR EXPORT.

**Art. 2.** Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires, d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou de ce siège à l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

Cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité de la société, laquelle nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet le commerce d'articles pour coiffeurs.

La société pourra emprunter avec ou sans garantie ou se porter caution pour d'autres personnes morales ou physiques.

La société pourra, en outre, faire toutes opérations mobilières, immobilières, industrielles ou commerciales se rattachant directement ou indirectement à son objet social.

**Titre II. Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR) représenté par mille (1.000) actions d'une valeur nominale de trente et un euros (31,- EUR) chacune.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions aux conditions prévues par la loi.

### Titre III. Administration

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut dépasser six ans, par l'assemblée générale des actionnaires. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale de la société.

En cas de vacance d'une place d'administrateur pour quelque cause que ce soit, les administrateurs restants désignent un remplaçant temporaire. Dans ce cas l'assemblée générale procédera à l'élection définitive lors de la première réunion suivante.

**Art. 7.** Le conseil d'administration choisit parmi ses membres un président. Il se réunit sur la convocation du président aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

**Art. 8.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tout acte d'administration et de disposition qui rentre dans l'objet social.

Tout ce qui n'est pas expressément réservé à l'assemblée générale par la loi ou par les statuts est de la compétence du conseil d'administration.

Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la loi.

**Art. 9.** La société se trouve valablement engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances et pour toutes opérations par la signature obligatoire et incontournable de l'administrateur-délégué de la société ou par la signature conjointe de l'administrateur-délégué et d'un autre administrateur de la société.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Il peut aussi confier la direction de l'ensemble ou de telle partie ou branche spéciale des affaires sociales à un ou plusieurs directeurs et donner des pouvoirs spéciaux pour des affaires déterminées à un ou plusieurs fondés de pouvoirs choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

La première personne à qui sera déléguée la gestion journalière peut être nommée par la première assemblée générale des actionnaires.

**Art. 11.** Les actions judiciaires, tant en demandant qu'en défendant, sont suivies au nom de la société par le conseil d'administration, poursuites et diligences de son président ou d'un administrateur délégué à ces fins.

### Titre IV. Surveillance

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires, nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat qui ne peut excéder six ans.

### Titre V. Assemblée générale

**Art. 13.** L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social, ou à tout autre endroit indiqué dans les convocations par le conseil d'administration, le troisième jeudi du mois de mai à 11.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

### Titre VI. Année sociale, Répartition des bénéfices

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 15.** L'excédent favorable du bilan, défalcation faite des charges sociales et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devra toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution si, à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve a été entamé.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale des actionnaires.

### Titre VII. Dissolution - Liquidation

**Art. 16.** La société peut en tout temps être dissoute par décision de l'assemblée générale.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'opérera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Titre VIII. Dispositions générales

**Art. 17.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties s'en réfèrent et s'en soumettent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et de leurs lois modificatives.

#### Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2005.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### Souscription et libération

Les actions ont été souscrites et libérées comme suit:

1.- Monsieur Yves Boisseau, préqualifié, neuf cent soixante actions	960
2.- Monsieur Jean-Pierre Choblet, préqualifié, quarante actions	40
Total: mille actions	1.000

Les actions ont été libérées à concurrence de cinquante pour cent (50%) de sorte que la somme de quinze mille cinq cents euros (15.500,- EUR) se trouve dès à présent à la disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### *Constatation*

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales ont été accomplies.

#### *Evaluation des frais*

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution à environ mille trois cents euros.

#### *Réunion en assemblée générale extraordinaire*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les comparants, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués, déclarant se réunir à l'instant en assemblée générale extraordinaire, prennent à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois est celui des commissaires à un:

2.- Sont nommés administrateurs de la société:

a) Monsieur Yves Boisseau, gérant de société, né à Châteaubriant (France), le 11 mai 1953, demeurant à F-44300 Nantes, 8, rue de Coetquelfen, Villa Matisse BT A (France);

b) Monsieur Jean-Pierre Choblet, magasinier, né à Nantes (France), le 23 mai 1962, demeurant à F-44800 St. Herblain, 1, Allée Georges Danton (France);

c) La société anonyme FINANCES & TECHNOLOGIES HOLDING S.A., ayant son siège social à L-3378 Livange, Z.I. Centre d'Affaires «Le 2000», R.C.S. Luxembourg section B numéro 88.188.

3.- Est nommé commissaire aux comptes de la société:

Monsieur Pascal Bonnet, administrateur de sociétés, né à Metz (France), le 4 juillet 1964, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

4.- Les mandats des administrateurs et commissaire aux comptes expireront à l'assemblée générale ordinaire de l'année 2011.

5.- Le siège social de la société est fixé à L-1521 Luxembourg, 134, rue Adolphe Fischer.

6.- Faisant usage de la faculté offerte par l'article 10 des statuts, l'assemblée nomme en qualité de premier administrateur-délégué de la société Monsieur Yves Boisseau, prénommé, lequel pourra engager la société sous sa seule signature, dans le cadre de la gestion journalière dans son sens le plus large, y compris toutes opérations bancaires.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus de nous notaire par noms, prénoms, états et demeures, tous ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: Y. Boisseau, J.-P. Choblet, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 juin 2005, vol. 531, fol. 97, case 12. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): C. Bentner.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 16 juin 2005.

J. Seckler.

(051541.3/231/138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

#### **F.C.S. S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1233 Luxembourg, 6, rue Jean Bertholet.

R. C. Luxembourg B 96.692.

Il résulte d'une assemblée générale extraordinaire en date du 3 mai 2005 que:

\* Les démissions des sociétés GONNE SERVICES INC. et STONEPHERE Ltd de leurs postes d'administrateur ont été acceptées.

\* L'assemblée décide à l'unanimité de fixer le nombre des administrateurs de la société à trois (3).

\* L'assemblée décide à l'unanimité de nommer Madame Valérie Duforets, cadre administratif, née le 16 août 1973 à F-Soissons, demeurant à F-26770 Talignan, Domaine du Roua au poste d'administrateur. Son mandat prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de l'an 2009.

\* L'assemblée décide à l'unanimité de transférer le siège social de l'adresse actuelle 241, route d'Arlon, L-1150 Luxembourg au n° 6, rue Jean Bertholet, L-1233 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai 2005.

FIDUCIAIRE BECKER + CAHEN & ASSOCIES

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 27 mai 2005, réf. LSO-BE06971. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046946.3/502/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**VDCI S.A., Société Anonyme,  
(anc. JRG HOLDINGS S.A.).**

Registered office: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.  
R. C. Luxembourg B 70.292.

In the year two thousand five, on the ninth of May.  
Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch.

Was held an Extraordinary General Meeting of shareholders of JRG HOLDINGS S.A. (the «Corporation»), a société anonyme having its registered office in Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, incorporated by deed of Maître Edmond Schroeder, then residing in Mersch, on 5th May 1999, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C (the «Mémorial») N° 643 on 25th August 1999. The articles of incorporation have been amended by deed of the same notary on 28th July 1999, published in the Mémorial N° 920 on 3rd December 1999.

The meeting was presided by Mrs. Katia Panichi, maître en droit, residing in Luxembourg.

There was appointed as secretary and scrutineer Mrs. Sophie Laguesse, licenciée en droit, residing in Luxembourg.

The Board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the undersigned notary to record:

I. That the agenda of the meeting is as follows:

- To amend the name of the Corporation into VDCI S.A. and in consequence to amend Article 1 of the Articles of Incorporation.

II. The shareholders represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the proxies, the board of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed. The said list will be attached to this deed to be filed with the registration authorities.

III. As it appears from the said attendance list, the whole corporate capital is represented at the present meeting.

IV. All the shareholders represented having declared that they have had due notice and had been satisfactorily informed of the agenda prior to the meeting, no convening notices were necessary.

V. It appears from the above that the present meeting is regularly constituted and may validly deliberate on the agenda.

After deliberation, the meeting unanimously resolved as follows:

*Sole resolution*

It is resolved to amend the name of the Corporation into VDCI S.A. and in consequence to amend Article 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«There is hereby established among the subscribers and all those who may become owners of the shares hereafter issued a Corporation in the form of a société anonyme, under the name VDCI S.A.»

There being nothing further on the agenda, the meeting was closed.

*Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Corporation are estimated at nine hundred euro (900.- EUR).

The undersigned notary who understands and speaks English acknowledges that, at the request of the parties hereto, these minutes are drafted in English, followed by a French translation; at the request of the same parties, in case of divergences between the English and the French version, the English version shall be prevailing.

Done in Luxembourg on the day aforementioned.

And after reading these minutes, the members of the bureau signed together with the notary the present deed.

**Suit la traduction française:**

En l'an deux mille cinq, le neuf mai.

Par-devant Nous, Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Mersch.

A été tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de JRG HOLDINGS S.A. (la «Société»), une société anonyme ayant son siège social à Luxembourg, 35, boulevard du Prince Henri, constituée par acte du 5 mai 1999 de Maître Edmond Schroeder, alors notaire résidant à Mersch, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le «Mémorial») N° 643 du 25 août 1999. Les statuts ont été modifiés par acte du même notaire le 28 juillet 1999, publié au Mémorial N° 920 le 3 décembre 1999.

L'assemblée a été présidée par Madame Katia Panichi, maître en droit, résidant à Luxembourg.

L'assemblée a nommé comme secrétaire et scrutateur Madame Sophie Laguesse, licenciée en droit, résidant à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant été dûment constitué, le Président a déclaré et a requis le notaire soussigné, d'acter:

I. Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

A) Modification du nom de la Société en VDCI S.A. et en conséquence modification de l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société.

II. Les actionnaires représentés, les procurations des actionnaires représentés et le nombre de leurs actions sont renseignés sur une liste de présence; cette liste de présence signée par les porteurs de procuration, le bureau de l'assemblée et le notaire soussigné resteront annexés au présent acte. Cette liste de présence sera annexée au présent acte pour être soumise aux formalités de l'enregistrement.

III. Il apparaît de la précitée liste de présence que l'entièreté du capital social est représentée à la présente assemblée.

IV. Tous les actionnaires représentés ayant déclaré avoir été informés de manière satisfaisante de l'ordre du jour, aucune convocation n'a été nécessaire.

V. Il résulte de ce qui précède que la présente assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur l'ordre du jour.

Après délibération, l'assemblée prend les décisions suivantes à l'unanimité:

*Résolution unique*

Il est décidé de modifier le nom de la Société en VDCI S.A. et en conséquence de modifier l'article 1<sup>er</sup> des statuts de la Société pour être lu comme suit:

«Il existe, entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront actionnaires, une société anonyme sous la dénomination de VDCI S.A.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

*Dépenses*

Les dépenses, frais, rémunérations ou charges de n'importe quelle forme qui seront supportés par la Société sont estimés à neuf cents euros (900,- EUR).

Le notaire instrumentant qui comprend et parle l'anglais déclare que à la demande des parties ce procès-verbal a été rédigé en anglais et est suivi d'une traduction française; à la demande des mêmes parties en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera foi.

Fait et passé au Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite aux comparants, tous connus du notaire par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, les comparants ont tous signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: K. Panichi, S. Laguesse, H. Hellinckx.

Enregistré à Mersch, le 13 mai 2005, vol. 431, fol. 64, case 9. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): E. Weber.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2005.

H. Hellinckx.

(047552.3/242/90) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**VDCI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1724 Luxembourg, 35, boulevard Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 70.292.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 30 mai 2005.

H. Hellinckx.

(047554.3/242/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**DEP IV PH HOLDING 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1750 Luxembourg, 66, avenue Victor Hugo.

R. C. Luxembourg B 96.494.

*Commissaire aux comptes:*

KPMG LUXEMBOURG,

31, allée Scheffer,

L-2520 Luxembourg.

*Conseil d'administration:*

Claude Beffort, demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Christian Tailleur, demeurant 66, avenue Victor Hugo, L-1750 Luxembourg;

Janet Mary Dunlop, demeurant 33, Aigburth Mansions, Mowil Street, GB-SW9 OEP Kennington Oval, London;

Diarmuid Cummins, demeurant 7, Lake View, Moor Hill Lane, GB-CM23 4GZ Bishops Stortford, Essex.

L'Assemblée Générale Annuelle des Associés, tenue au siège social de la société, en date du 29 avril 2005, a décidé de continuer les mandats de Monsieur Christian Tailleur, de Monsieur Claude Beffort, de Monsieur Diarmuid Cummins et de Janet Mary Dunlop (les Administrateurs) pour une période se terminant lors de l'Assemblée Générale qui approuvera les comptes au 31 décembre 2004.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 mai 2005.

Signatures.

Enregistré à Luxembourg, le 19 mai 2005, réf. LSO-BE04065. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046942.3/850/23) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**ALIDE-RESTAURATION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-5751 Frisange, 10, rue Robert Schuman.  
R. C. Luxembourg B 43.928.

—  
DISSOLUTION

L'an deux mille cinq, le vingt mai.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

A comparu:

Monsieur Georges Grisius, employé privé, demeurant à L-5751 Frisange, 10, rue Robert Schuman, né à Costermans-Ville / Bukavu (Congo) le 6 mars 1948,

Lequel comparant a prié le notaire d'acter que:

- La société à responsabilité limitée ALIDE-RESTAURATION, S.à r.l., établie et ayant son siège social à L-5751 Frisange, 10, rue Robert Schuman,

constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, alors notaire de résidence à Dudelange, en date du 17 mai 1993, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 368 du 13 août 1993,

modifiée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 23 avril 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en remplacement de Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 17 avril 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 534 du 22 juillet 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 16 décembre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 271 du 23 avril 1998,

modifiée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en remplacement de Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 1<sup>er</sup> septembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 817 du 9 novembre 1998,

inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg section B sous le numéro 43.928,

- Le comparant s'est rendu successivement propriétaire de la totalité des parts sociales de la Société.

- Par la présente le comparant, ici présent, en tant qu'associé unique et bénéficiaire économique final de l'opération dissout la Société avec effet immédiat.

- Il déclare avoir pleine connaissance des statuts de la société et en connaître parfaitement la situation financière.

- En sa qualité de liquidateur de la Société il déclare que l'activité de la Société a cessé au 31 décembre 2004, que le passif connu de ladite Société a été payé ou provisionné, qu'en qualité d'associé unique il se trouve investi de tout l'actif et s'engage expressément à prendre à sa charge tout passif pouvant éventuellement exister à charge de la Société et impayé ou inconnu à ce jour avant tout paiement à sa personne; partant la liquidation de la Société est à considérer comme faite et clôturée avec effet au 31 décembre 2004.

- L'associé unique donne décharge pleine et entière au gérant pour son mandat jusqu'à ce jour.

- Les documents et pièces relatifs à la Société dissoute resteront conservés durant cinq ans à L-5751 Frisange, 10, rue Robert Schuman.

Sur base de ces faits le notaire a constaté la dissolution de la société ALIDE-RESTAURATION, S.à r.l.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: G. Grisius, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, vol. 24CS, fol. 33, case 6. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 31 mai 2005.

P. Decker.

(051721.3/206/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**AGROINVEST S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1931 Luxembourg, 25, avenue de la Liberté.

H. R. Luxemburg B 35.299.

—  
*Auszug aus dem Beschluss des Verwaltungsrats vom 29. April 2005*

Der Verwaltungsrat beschließt den Sitz der Gesellschaft von 4, rue Carlo Hemmer, L-1734 Luxembourg nach 25, avenue de la Liberté, L-1931 Luxembourg zu verlegen.

Für AGROINVEST S.A.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 24 mai 2005, réf. LSO-BE05741. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046964.3/267/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.754.

In the year two thousand and five, on the first day of June.

Before Maître Frank Baden, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of shareholders of DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., a société anonyme having its registered office in L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, registered in the trade register of Luxembourg under number B 91.754, incorporated on the 5 July 1972 under the laws of The Netherlands Antilles («the Company»). The Company has transferred its registered office to Luxembourg and adopted the Luxembourg nationality pursuant to a deed of the undersigned notary on the 23 January 2003, published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 20 March 2003. The articles of Association of the Corporation have been amended for the last time by a deed of the undersigned notary on the 14 July 2004 published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations of 11 October 2004.

The meeting was opened at 10.00 a.m. with Caroline Waucquez, lawyer, residing in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Sandra Schenk, employee, residing in Arlon.

The meeting elected as scrutineer Hélène Hertgen, employee, residing in Volmerange-les-Mines.

The board of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to state:

I. That the meeting is held with the following:

*Agenda:*

1. To amend the date of the Ordinary General Meeting of shareholders.

2. To amend Article 16 of the Articles of Association.

3. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, signed by the shareholders, the proxies of the represented shareholders and by the board of the meeting, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

III. That the whole corporate capital being present or represented at the present meeting and all the shareholders present or represented declaring that they have had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, no convening notices were necessary.

IV. That the present meeting, representing the whole corporate capital, is regularly constituted and may validly deliberate on all the items on the agenda.

Then the general meeting, after deliberation, took unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The General Meeting resolved to change the date of the Ordinary General Meeting of shareholders.

*Second resolution*

As a consequence the first paragraph of Article 16 of the Articles reads as follows:

**Art. 16.** «The annual general meeting shall be held at the registered office or such other place as indicated in the convening notices on the last day of June at 10.30 a.m.»

There being no further business, the meeting is terminated.

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, at the office of undersigned notary, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that at the request of the appearing persons this deed is worded in English followed by a French version; on request of the appearers and in case of divergences between the French and the English text, the English text will prevail.

The document having been read to the persons appearing, the board of the meeting has signed together with the notary this original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le premier juin.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., ayant son siège social à L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 91.754, constituée en date du 5 juillet 1972 sous les lois des Antilles Néerlandaises («la Société»). La Société a transféré son siège social à Luxembourg et a adopté la nationalité luxembourgeoise suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 23 janvier 2003, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 298 du 20 mars 2003. Les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 14 juillet 2004, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations du 11 octobre 2004.

L'Assemblée est ouverte à dix heures sous la présidence de Madame Caroline Waucquez, juriste, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Sandra Schenk, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Hélène Hertgen, employée privée, demeurant à Volmerange-les-Mines.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour

*Ordre du jour:*

1. Modification de la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.
2. Modification de l'article 16 des statuts de la Société.
3. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III. Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV. Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée générale décide de modifier la date de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires.

*Deuxième résolution*

En conséquence de la résolution précédente le premier alinéa de l'article 16 des statuts aura la teneur suivante:

**Art. 16.** «L'assemblée générale annuelle se réunit le dernier jour du mois de juin à dix heures trente au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Waucquez, H. Hertgen, S. Schenk, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, vol. 148S, fol. 68, case 2. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

F. Baden.

(052315.2/200/101) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**DUTCH CANADIAN INVESTMENT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.

R. C. Luxembourg B 91.754.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

F. Baden.

(052319.3/200/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

Le bilan au 31 décembre 2000, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06705, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(052731.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

---

**ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

Le bilan au 31 décembre 2001, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06707, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(052734.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

---

**ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

Le bilan au 31 décembre 2002, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06709, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(052737.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

---

**ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

Le bilan au 31 décembre 2003, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06711, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(052742.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

---

**ART'OTEL WORLDWIDE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2212 Luxembourg, 6, place de Nancy.

R. C. Luxembourg B 78.347.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06713, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juin 2005.

*Pour la société*

FIDUCIAIRE WEBER ET BONTEMPS

*Réviseurs d'entreprises*

Signatures

(052747.3/592/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juin 2005.

---

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.254.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme holding GAZELLE HOLDING S.A., avec siège social à L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg section B numéro 39.254, constituée originellement sous la dénomination de GAZELLE S.A. aux termes d'un acte reçu par le notaire instrumentant en date du 15 janvier 1992, publié au Mémorial c numéro 281 du 27 juin 1992, dont les statuts ont été modifiés aux termes de deux actes reçus par le notaire instrumentant:

- en date du 1<sup>er</sup> mars 2000, publié au Mémorial C numéro 440 du 21 juin 2000, et
- en date du 15 mai 2001, publié au Mémorial C numéro 1090 du 30 novembre 2001.

La séance est ouverte à 9.30 heures sous la présidence de Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Mademoiselle Sophie Henryon, employée privée, demeurant à Herserange (France).

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant Differdange.

Monsieur le Président expose ensuite:

1. Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social de deux cent dix mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingt cents (EUR 210.972,80) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Augmentation du capital social de EUR 789.027,20 (sept cent quatre-vingt-neuf mille vingt-sept euros et vingt centimes) pour le porter de son montant actuel de EUR 210.972,80 (deux cent dix mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingt centimes) à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), par incorporation de la réserve de EUR 740.000,- (sept cent quarante mille euros), et par versement en espèce de EUR 49.027,20 (quarante-neuf mille vingt-sept euros et vingt centimes) sans création d'actions nouvelles;

b) Modification afférente de l'article 3 des statuts.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée décide d'augmenter le capital social de sept cent quatre-vingt-neuf mille vingt-sept euros et vingt centimes (EUR 789.027,20) pour le porter de son montant actuel de deux cent dix mille neuf cent soixante-douze euros et quatre-vingt centimes (EUR 210.972,80) à un million d'euros (EUR 1.000.000,-), par incorporation de la réserve de sept cent quarante mille euros (EUR 740.000,-), et par un versement en espèce de quarante-neuf mille vingt-sept euros et vingt centimes (EUR 49.027,20). Cette augmentation de capital est réalisée sans émission d'actions nouvelles.

Il résulte du bilan arrêté au 30 juin 2004 que le compte réserves est suffisant.

Le prédit montant de quarante-neuf mille vingt-sept euros et vingt centimes (EUR 49.027,20) a été payé moyennant un versement en espèces de sorte que cette somme se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

*Deuxième résolution*

Suite à cette augmentation de capital l'article trois (3) - premier (1<sup>er</sup>) alinéa des statuts a désormais la teneur suivante:

**Art. 3. (1<sup>er</sup> alinéa).** «Le capital social est fixé à un million d'euros (EUR 1.000.000,-) représenté par mille deux cent cinquante (1.250) actions sans désignation de valeur nominale.»

*Frais*

Monsieur le Président fait part à l'assemblée que le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital est évalué à environ deux mille quatre cents euros (EUR 2.400,-).

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions prévues à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: E. Dax, S. Henryon, S. Conde, F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 10 juin 2005, vol. 908, fol. 33, case 9. – Reçu 490,27 euros.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société, sur demande, pour servir aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2005.

F. Kessler.

(054520.3/219/68) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**GAZELLE HOLDING S.A., Société Anonyme Holding.**

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R. C. Luxembourg B 39.254.

Statuts coordonnés, suite à une assemblée générale extraordinaire, reçue par Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, en date du 3 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 24 juin 2005.

F. Kessler.

(054523.3/219/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**KOCH HC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Share capital: EUR 12,500.-.**

Registered office: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.

R. C. Luxembourg B 108.198.

In the year two thousand and five, on the second of June.

Before Us, Maître Joseph Elvinger, notary, residing in Luxembourg.

There appeared:

KFG (BERMUDA) L.P., a company governed by the laws of Bermuda, having its registered office at Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11, Bermuda,

here represented by Mr. Gael Toutain, employee, with professional address at 1B, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, by virtue of a proxy given on June 2nd, 2005.

The said proxy, signed *ne varietur* by the proxyholder of the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing party, through its proxyholder, has requested the undersigned notary to state that:

I. The appearing party is the sole shareholder of the Luxembourg private limited liability company («société à responsabilité limitée») established in Luxembourg under the name of KOCH HC, S.à r.l. (hereinafter referred to as the «Company»), having its registered office at 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, registered with the Luxembourg Trade and Company Register, section B, under number 108.198, incorporated pursuant to a deed of the undersigned notary of May 9, 2005, not yet published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. The Company's share capital is fixed at twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) represented by five hundred (500) shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.

III. The sole shareholder resolves to increase the Company's share capital to the extent of two million two hundred thirteen thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 2,213,950.-) in order to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred Euro (EUR 12,500.-) to two million two hundred twenty-six thousand four hundred and fifty Euro (EUR 2,226,450.-) by the issue of eighty-eight thousand five hundred fifty-eight (88,558) new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each, vested with the same rights and obligations as the existing shares.

*Subscription - Payment*

The sole shareholder subscribes to all new shares of twenty-five Euro (EUR 25.-) each and fully pays them up in the amount of two million two hundred thirteen thousand nine hundred and fifty Euro (EUR 2,213,950.-), by contribution in kind consisting of the conversion of a receivable as of May 9, 2005, held by the Company's sole shareholder towards the Company, whereby the Company promised to pay to its sole shareholder the principal amount of two million two hundred thirteen thousand nine hundred sixty Euro and fifty-three cents (EUR 2,213,960.53) corresponding to the amount due and payable under the terms and conditions of an interest free promissory note signed between the Company and its sole shareholder on May 9, 2005 (the «Promissory Note»),

Proof of the existence and value of such contribution has been given to the undersigned notary by the original of the Promissory Note.

The sole shareholder declared that the total value of the contribution in kind is two million two hundred thirteen thousand nine hundred and sixty Euro and fifty-three cents (EUR 2,213,960.53) which value has been accepted by the Company.

IV. The sole shareholder resolves to allocate the excess contribution of ten Euro and fifty-three cents (EUR 10.53) to the legal reserve account of the Company.

V. Pursuant to the above increase of capital, the sole shareholder resolved to amend article 6 of the Company's articles of association, which shall henceforth read as follows:

«**Art. 6.** The share capital of the Company is fixed at two million two hundred twenty-six thousand four hundred and fifty Euro (EUR 2,226,450.-) divided into eighty-nine thousand and fifty-eight (89,058) shares, with a par value of twenty-five Euro (EUR 25.-) each.»

### Costs

The expenses, costs, remuneration or charges in any form whatsoever which will be borne by the Company as a result of the presently stated increase of capital are estimated at twenty-six thousand Euro (EUR 26,000-).

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation.

On request of the same appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarised deed was drawn up in Senningerberg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, who is known to the notary by his Surname, Christian name, civil status and residence, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Suit la traduction en français du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

KFG (BERMUDA) L.P., une société régie par les lois des Bermudes, ayant son siège social à Crawford House, 50, Cedar Avenue, Hamilton HM11 Bermudes, ici représentée par Monsieur Gael Toutain, employé privé, avec adresse professionnelle à 1B Heienhaff, L-1736 Senningerberg,

en vertu d'une procuration donnée le 2 juin 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a requis le notaire instrumentaire d'acter que:

I. La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée établie à Luxembourg sous la dénomination de KOCH HC, S.à r.l., (ci après la «Société»), ayant son siège social au 231, Val des Bons Malades, L-2121 Luxembourg-Kirchberg, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 108.198, constituée suivant acte reçu par un acte du notaire instrumentaire en date du 9 mai 2005, non encore publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

II. Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) représenté par cinq cent (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.

III. L'associé unique décide d'augmenter le capital social à concurrence de deux millions deux cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.213.950,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à deux millions deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.226.450,-) par la création et l'émission de quatre vingt huit mille cinq cent cinquante-huit (88.558) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, investies des mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes.

### Souscription - Libération

L'associé unique décide de souscrire à l'intégralité des nouvelles parts sociales émises d'une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune, et les libère intégralement en valeur nominale au montant de deux millions deux cent treize mille neuf cent cinquante euros (EUR 2.213.950,-) par un apport en nature consistant en la conversion par l'associé unique d'une créance en date du 9 mai 2005, en vertu de laquelle la Société s'est engagée à payer à son associé unique, KFG (BERMUDA) L.P. prénommée, un montant de deux millions deux cent treize mille neuf cent soixante euros et cinquante-trois cents (EUR 2.213.960,53) correspondant au montant dû et exigible en vertu des conditions d'un contrat de prêt sans intérêt conclu entre la Société et son associé unique en date du 9 mai 2005 (le «Contrat de Prêt»).

Preuve de l'existence et de la valeur de cette créance a été donnée au notaire instrumentant par l'original du Contrat de Prêt.

IV. L'associé unique décide d'allouer l'apport excédentaire de dix euros et cinquante-trois cents (EUR 10,53) à la réserve légale de la Société.

V. Suite à l'augmentation de capital ci-dessus, l'associé unique décide de modifier l'article 6 des statuts, pour lui conférer désormais la teneur suivante:

«**Art. 6.** Le capital émis de la Société est fixé à deux millions deux cent vingt-six mille quatre cent cinquante euros (EUR 2.226.450,-) divisé en quatre vingt neuf mille cinquante huit (89.058) parts sociales ayant une valeur nominale de vingt-cinq euros (EUR 25,-) chacune.»

### Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge à raison de la présente augmentation de capital sont évalués sans nul préjudice à la somme de vingt-six mille euros (EUR 26.000,-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête de la personne comparante le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française.

A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Dont procès-verbal, fait et passé à Senningerberg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire par son nom et prénom, état et demeure, il a signé ensemble avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: G. Toutain, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 10 juin 2005, vol. 148S, fol. 78, case 7. – Reçu 22.139,60 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juin 2005.

J. Elvinger.

(054506.3/211/119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**KOCH HC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-.**

Siège social: L-2121 Luxembourg-Kirchberg, 231, Val des Bons Malades.  
R. C. Luxembourg B 108.198.

Les statuts coordonnés ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

J. Elvinger.

(054508.3/211/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**CONSULFIN S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 9-11, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 49.787.

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg-Ville, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée CONSULFIN S.A., inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 49.787, établie et ayant son siège social à Luxembourg, 9-11, rue Goethe.

Ladite société a été constituée suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence alors à Esch-sur-Alzette, en date du 28 novembre 1994, statuts publiés au Mémorial C N° 161 du 7 avril 1995, modifiés pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Jacques Delvaux, en date du 2 mai 2002, publié au Mémorial C n° 1.150 du 31 juillet 2002,

avec un capital social actuel de EUR 1.551.000,- (un million cinq cent cinquante et un mille euros), représenté par 30.000 (trente mille) actions d'une valeur nominale de EUR 51,70 (cinquante et un euros et soixante-dix cents) chacune, entièrement souscrites et libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Jean-Philippe Fiorucci, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sandrine Durante, employée privée, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Salvatore Desiderio, employé privé, 12, avenue de la Liberté, Luxembourg.

Les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée et le nombre d'actions possédées par chacun d'eux ont été portés sur une liste de présence signée par les actionnaires présents et par les mandataires de ceux représentés, et à laquelle liste de présence, dressée par les membres du bureau, les membres de l'assemblée déclarent se référer. Ladite liste de présence après avoir été signée ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, demeurera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Resteront pareillement annexées au présent acte avec lequel elles seront enregistrées les procurations émanant des actionnaires représentés à la présente assemblée, signées ne varietur par les parties et le notaire instrumentant.

Ensuite Monsieur le Président déclare et prie le notaire d'acter:

I. Qu'il résulte de ladite liste de présence que tous les actionnaires détenant ensemble les 30.000 (trente mille) actions représentatives de l'intégralité du capital social, sont dûment représentées à la présente assemblée, qui par conséquent peut se réunir sans convocation préalable,

tous les actionnaires déclarant par eux-mêmes ou par leurs mandataires respectifs avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leur délibération.

II. Que la société n'a pas d'emprunts obligataires.

III. Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social statutaire, du siège de direction effective et de l'administration centrale du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et adoption de la nationalité italienne.

2. Modification de la dénomination de CONSULFIN S.A. en CONSULFIN S.p.A., et refonte complète des statuts pour les adapter à la législation italienne.

3. Approbation d'un bilan intérimaire de la Société arrêté au 31 mai 2005.

4. Décharge à donner aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes démissionnaires.

5. Nomination du ou des Administrateurs.

6. Nomination du Collège des Commissaires.

7. Divers.

### Exposé

Le président de l'assemblée générale déclare que la société entend transférer son siège statutaire et de direction effective en Italie.

La présente assemblée a pour objet de décider le transfert du siège statutaire, de direction effective et de l'administration centrale de la société du Grand-Duché de Luxembourg vers l'Italie, et plus spécialement à Torino, via Marco Polo n. 24, dans les formes et conditions prévues par la loi luxembourgeoise.

De plus il est nécessaire d'ajuster les statuts de la société à la loi du nouveau pays du siège social.

L'assemblée générale des actionnaires, composée de tous les actionnaires, après s'être considérée comme régulièrement constituée, et après avoir constaté que la société n'a pas émis d'obligations, approuve l'exposé du président et après l'examen des différents points à l'ordre du jour, a pris, après délibération, et par vote unanime et séparé pour chacune des résolutions ci-après, les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale décide de l'unanimité des actionnaires, que le siège social statutaire, le principal établissement, l'administration centrale et le siège de direction effective de la société est transféré, sans modification de la personnalité juridique de la société, de Luxembourg en Italie, et plus spécialement à Torino, via Marco Polo n. 24,

de façon que la société, changeant de la nationalité luxembourgeoise vers la nationalité italienne, sera dorénavant soumise à la législation italienne.

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée générale décide de modifier les statuts de la société dans la mesure nécessaire pour les rendre conformes à la législation italienne et plus particulièrement de changer la dénomination de la société de CONSULFIN S.A. en CONSULFIN S.p.A.

Une copie des statuts en langue italienne, tels qu'approuvés par l'assemblée, conforme à la législation italienne, est jointe en annexe.

Etant entendu que les formalités prévues par la loi italienne en vue de faire adopter ces nouveaux statuts en conformité avec la loi italienne devront être accomplies.

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale décide également d'approuver un bilan intérimaire aux valeurs d'exploitation arrêté au 31 mai 2005, dont une copie reste annexée au présent acte pour être soumise avec celui-ci aux formalités de l'enregistrement.

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale des actionnaires consent aux administrateurs et au Commissaire en fonction bonne et valable décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer en conformité avec la loi italienne, un administrateur unique avec mandat jusqu'à révocation, à savoir,

- Monsieur Renato Chivilò, né le 7 janvier 1927 à Pinzano al Tagliamento (PN), Demeurant à: Verona, lungadige Rubele n. 34, Code Fiscal n° CHV RNT 27A07 G680I.

Monsieur Renato Chivilò dispose de tous les pouvoirs pour apporter aux statuts et à l'acte de transfert du siège toutes les modifications qui pourraient lui être demandées par les autorités italiennes compétentes en vue de l'inscription en Italie.

#### *Sixième résolution*

L'assemblée générale décide, en conformité avec la législation italienne, de nommer un Collège des Commissaires (Collegio sindacale) composé de 3 (trois) membres titulaires et de 2 (deux) membres suppléants pour une durée de trois (3) ans:

- Sont nommés membres titulaires du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

\* Mme Malano Ornella, née à San Germano Chisone le 31 juillet 1953, domicilié à Torino, via Marco Polo n. 24, code fiscal MLN RLL 53L71 H862P, Présidente

\* M. Canavera Adriano, né à Torino le 16 avril 1941, domicilié à Torino, via G. Casalis n. 49, code fiscal CNV DRN 41D16 L219T;

\* M. Chiesa Alex, né à Torino le 24 octobre 1973, résidant à Torino, Corso Francia n. 251, code fiscal CHS LXA 73R24 L219H;

- Sont nommés membres suppléants du Collège des Commissaires (Collegio sindacale):

\* M. Regis Carlo, né à Cuneo le 20 décembre 1965, résidant à Torino, via Bogino n. 4, code fiscal RGS CRL 65T20 D205B;

\* M. Fassio Gianluca, né à Torino le 7 janvier 1965, résidant à Torino, C.so Unione Sovietica n. 157, code fiscal FSS GLC 65A07 L219B;

#### *Déclaration pro fisco*

L'assemblée décide que le transfert du siège ne devra pas donner lieu à la constitution d'une nouvelle société, même du point de vue fiscal.

#### *Clôture de l'assemblée*

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et plus personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

52912

*Frais*

Le montant des frais, dépenses ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente assemblée générale extraordinaire, est évalué sans nul préjudice à la somme de EUR 2.500,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire soussigné par noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: J.-P. Fiorucci, S. Durante, S. Desiderio, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, vol. 148S, fol. 73, case 3. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): Muller.*

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(054482.3/208/120) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Registered office: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.575.

In the year two thousand and five, on the sixteenth of June.

Before Us, Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., a company with registered office at 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

here represented by Mr José Olivera, company director, with professional address at 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on June 16, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Said appearing party, through its mandatory, has requested the undersigned notary to state that:

- The appearing party is the sole partner of the private limited liability company («société à responsabilité limitée») existing under the name of DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.575, with registered office in Luxembourg, originally incorporated under the denomination of CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., pursuant to a deed of Maître Jean Seckler, notary residing at Junglinster, dated January 19, 2001, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 of September 19, 2001.

The Articles of Incorporation have been amended several times and for the last time pursuant to a deed of the undersigned notary, dated December 13, 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 233 of March 15, 2005.

- The Company's capital is set at one million forty-three thousand nine hundred and seventy-five (1,043,975.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, six thousand six hundred and thirty-eight (6,638) class A shares, two thousand two hundred and seventy-seven (2,277) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, ten thousand two hundred and thirty-two (10,232) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares, two thousand six hundred and sixty-two (2,662) class G shares, two thousand one hundred and twenty (2,120) class H shares and six thousand eight hundred and ninety-two (6,892) class I shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.

- The agenda is worded as follows:

1. Increase of the corporate capital of the Company by an amount of EUR 208,200.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,043,975.- to EUR 1,252,175.- by the creation and issue of 177 new class B shares, 334 new class I shares, 3,479 new class J shares, 2,171 new class K shares and 2,167 new class L shares of a par value of EUR 25.- each.

- Subscription and payment in cash.

2. Subsequent amendment of Article 6, paragraph 1 of the Articles of Incorporation in order to reflect such capital increase.

3. Miscellaneous.

The sole partner then passed the following resolution:

*Unique resolution*

The sole partner resolves to increase the corporate capital of the Company by an amount of EUR 208,200.- so as to raise it from its present amount of EUR 1,043,975.- to EUR 1,252,175.- by the creation and issue of 177 new class B shares, 334 new class I shares, 3,479 new class J shares, 2,171 new class K shares and 2,167 new class L shares of a par value of EUR 25.- each.

All these new shares have been entirely subscribed by MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that the sum of EUR 208,200.- is forthwith at the free disposal of the Company, as it has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

As a consequence of such increase of capital, Article 6, first paragraph of the Articles of Incorporation is amended and shall henceforth have the following wording:

«**Art. 6. (first paragraph).** The Company's capital is set at one million two hundred fifty-two thousand one hundred and seventy-five (1,252,175.-) Euro (EUR), represented by five hundred (500) class Z shares, six thousand six hundred and thirty-eight (6,638) class A shares, two thousand four hundred and fifty-four (2,454) class B shares, four thousand three hundred and eighty-two (4,382) class C shares, four thousand seven hundred and seventy-eight (4,778) class D shares, ten thousand two hundred and thirty-two (10,232) class E shares, one thousand two hundred and seventy-eight (1,278) class F shares, two thousand six hundred and sixty-two (2,662) class G shares, two thousand one hundred and twenty (2,120) class H shares, seven thousand two hundred and twenty-six (7,226) class I shares, three thousand four hundred and seventy-nine (3,479) class J shares, two thousand one hundred and seventy-one (2,171) class K shares and two thousand one hundred and sixty-seven (2,167) class L shares of a par value of twenty-five (25.-) Euro (EUR) each, all fully subscribed and entirely paid up.»

Whereof the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party and in case of divergencies between the English and French texts, the English version shall prevail.

The document having been read and translated to the mandatory of the appearing party, said mandatory signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille cinq, le seize juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., une société avec siège social au 1209, Orange Street, Wilmington, Delaware 19801, U.S.A.,

ici représentée par Monsieur José Olivera, administrateur de sociétés, avec adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 16 juin 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante, par son mandataire, a prié le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- La comparante est la seule associée de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B 80.575, ayant son siège social à Luxembourg, constituée originellement sous la dénomination de CHATEAU FINANCEMENT, S.à r.l., suivant acte reçu par Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, en date du 19 janvier 2001, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 778 du 19 septembre 2001.

Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire instrumentaire, en date du 13 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N° 233 du 15 mars 2005.

- Le capital social de la Société est fixé à un million quarante-trois mille neuf cent soixante-quinze (1.043.975,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, six mille six cent trente-huit (6.638) parts sociales de classe A, deux mille deux cent soixante-dix-sept (2.277) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, dix mille deux cent trente-deux (10.232) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F, deux mille six cent soixante-deux (2.662) parts sociales de classe G, deux mille cent vingt (2.120) parts sociales de classe H et six mille huit cent quatre-vingt-douze (6.892) parts sociales de classe I d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Augmentation du capital social de la Société à concurrence de EUR 208.200,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.043.975,- à EUR 1.252.175,- par la création et l'émission de 177 nouvelles parts sociales de classe B, 334 nouvelles parts sociales de classe I, 3.479 nouvelles parts sociales de classe J, 2.171 nouvelles parts sociales de classe K et 2.167 nouvelles parts sociales de classe L d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

- Souscription et libération en espèces.

2. Modification subséquente de l'article 6, alinéa 1<sup>er</sup> des statuts afin de refléter cette augmentation de capital.

3. Divers.

L'associée unique a ensuite pris la résolution suivante:

*Résolution unique*

L'associée unique décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de EUR 208.200,- pour le porter de son montant actuel de EUR 1.043.975,- à EUR 1.252.175,- par la création et l'émission de 177 nouvelles parts sociales de classe B, 334 nouvelles parts sociales de classe I, 3.479 nouvelles parts sociales de classe J, 2.171 nouvelles parts sociales de classe K et 2.167 nouvelles parts sociales de classe L d'une valeur nominale de EUR 25,- chacune.

Toutes ces parts sociales ont été intégralement souscrites par MERCAPITAL SPANISH PRIVATE EQUITY FUND II (DELAWARE) L.P., préqualifiée, et elles ont été entièrement libérées en espèces, de sorte que le montant de EUR 208.200,- est à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Suite à cette augmentation du capital social, l'article 6, alinéa premier des statuts est modifié pour avoir désormais la teneur suivante:

«**Art. 6. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le capital social de la Société est fixé à un million deux cent cinquante-deux mille cent soixante-quinze (1.252.175,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales de classe Z, six mille six cent trente-huit (6.638) parts sociales de classe A, deux mille quatre cent cinquante-quatre (2.454) parts sociales de classe B, quatre mille trois cent quatre-vingt-deux (4.382) parts sociales de classe C, quatre mille sept cent soixante-dix-huit (4.778) parts sociales de classe D, dix mille deux cent trente-deux (10.232) parts sociales de classe E, mille deux cent soixante-dix-huit (1.278) parts sociales de classe F, deux mille six cent soixante-deux (2.662) parts sociales de classe G, deux mille cent vingt (2.120) parts sociales de classe H, sept mille deux cent vingt-six (7.226) parts sociales de classe I, trois mille quatre cent soixante-dix-neuf (3.479) parts sociales de classe J, deux mille cent soixante-et-onze (2.171) parts sociales de classe K et deux mille cent soixante-sept (2.167) parts sociales de classe L, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes, qu'à la requête de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Olivera, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 17 juin 2005, vol. 24CS, fol. 65, case 2. – Reçu 2.082 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(054331.3/230/136) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**DELPHIRICA INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R. C. Luxembourg B 80.575.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 916 du 16 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054333.3/230/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**SEMALUX S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-9265 Diekirch, 6, rue du Palais.

R. C. Luxembourg B 95.190.

*Extrait du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires  
qui s'est tenue le 16 mai 2005 à 11.30 heures au siège social*

*Première résolution*

La ratification de la nomination de M. Bruno Pinosa, demeurant rue des Bruyères de Gomzé, 10, B-4140 Sprimont, comme commissaire aux comptes en remplacement de GPF2001. Le nouveau commissaire reprend le mandat de son prédécesseur.

L'assemblée confirme comme commissaire aux comptes, en remplacement de GPF2001, M. Bruno Pinosa qui pour l'exercice clos au 31 décembre 2003 a exercé ce mandat.

Diekirch, le 16 mai 2005.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

J. Poncelet

Enregistré à Luxembourg, le 20 mai 2005, réf. LSO-BE04549. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(046951.3/578/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**SONTEL S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1235 Luxembourg, 5, rue Emile Bian.  
R. C. Luxembourg B 72.574.

L'an deux mille cinq, le vingt-six mai.

Par-devant Maître Jacques Delvaux, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme dénommée SONTEL S.A., ayant son siège social à Luxembourg, 5, rue Emile Bian, inscrite au R.C.S. Luxembourg B n° 41.971,

constituée suivant acte du notaire Tom Metzler en date du 18 novembre 1999, publié au Mémorial C de 2000, page 1.682, et les statuts ont été modifiés par acte du même notaire en date du 20 septembre 2000, publié au Mémorial C de 2001, page 7.520.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de M. Xavier Mangiullo, employé privé, Luxembourg, 18, avenue de la Porte Neuve,

qui désigne comme secrétaire Mme Murielle Zins, stagiaire, Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur M. Xavier Mangiullo, précité.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis publiés:

- au «Luxemburger Wort» du 6 et 17 mai 2005;
- au Mémorial C du 6 et 17 mai 2005.

II. Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Lecture d'un état patrimonial au 30 avril 2005.
2. Décision à prendre quant à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 et mise en liquidation de la société.
3. Nomination d'un ou plusieurs liquidateurs et détermination de leurs pouvoirs.
4. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
5. Divers.

III. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV. Qu'il appert de la liste de présence que sur les cinq cents (500) actions, trois cents (300) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V. Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour, et après en avoir délibéré, elle a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

L'assemblée prend connaissance d'un état patrimonial au 30 avril 2005 préparé par le conseil d'administration.

*Deuxième résolution*

L'assemblée, après avoir pris acte que le total des pertes cumulées est supérieur à la moitié du capital social, décide, conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, la mise en liquidation de la société avec effet à partir de ce jour.

*Troisième résolution*

A été nommé liquidateur MAZARS, Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt.

Le liquidateur prénommé a la mission de réaliser tout l'actif de la société et apurer le passif.

Dans l'exercice de sa mission, le liquidateur est dispensé de dresser un inventaire et il peut se référer aux écritures de la société. Le liquidateur pourra sous sa seule responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer tout ou partie de ses pouvoirs à un ou plusieurs mandataires. Le liquidateur pourra engager la société en liquidation sous sa seule signature et sans limitation.

Il dispose de tous les pouvoirs tels que prévus à l'article 144 de la loi sur les sociétés commerciales, ainsi que de tous les pouvoirs stipulés à l'article 145 de ladite loi, sans avoir besoin d'être préalablement autorisés par l'assemblée générale des associés.

*Quatrième résolution*

L'assemblée décide de donner décharge aux administrateurs et au commissaire en fonction

*Clôture de l'assemblée*

Toutes les résolutions qui précèdent ont été prises chacune séparément et à l'unanimité des voix.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Président prononce la clôture de l'assemblée.

*Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société ou mises à sa charge en raison des présentes est évalué à EUR 1.000,-.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg.

Et après lecture et interprétation données de tout ce qui précède à l'assemblée et aux membres du bureau, tous connus du notaire instrumentant par leurs noms, prénoms, états et demeures, ces derniers ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte, aucun autre actionnaire n'ayant demandé de signer.

Signé: X. Mangiullo, M. Zins, J. Delvaux.

Enregistré à Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005, vol. 148S, fol. 66, case 10. – Reçu 12 euros.

Le Receveur (signé): Muller.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

J. Delvaux.

(054293.3/208/72) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

### **ANGLO COAL CERREJON, Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Registered office: L-1255 Luxembourg, 48, rue de Bragance.

R. C. Luxembourg B 108.656.

#### — STATUTES

In the year two thousand and five, on the thirty-first of May.

Before Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notary residing in Luxembourg.

There appeared:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 69.788, a company with registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

here represented by Mrs Lynsey Blair, private employee, with professional address at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on May 27, 2005.

Said proxy after signature ne varietur by the proxyholder and the undersigned notary shall remain attached to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

This appearing party intends to incorporate a société à responsabilité limitée unipersonnelle, the Articles of which it has established as follows:

#### **Title I. Form - Object - Name - Registered Office - Duration**

##### **Art. 1. Form**

Between the present and following members, there is hereby formed a société à responsabilité limitée governed by the current applicable law, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies («Law») and the law of 18 September 1933 on «sociétés à responsabilité limitée», as amended, and by these Articles of Incorporation.

##### **Art. 2. Name**

The Company is incorporated under the name of ANGLO COAL CERREJON.

##### **Art. 3. Object**

3.1 The objects of the Company are to conduct the following activities:

(a) To hold participatory interests in any enterprise in whatever form whatsoever, in Luxembourg or foreign companies, and to manage, control and develop such interests. The Company may in particular borrow funds from and grant any assistance, loan, advance or guarantee to enterprises in which it has an interest or which hold an interest in the Company.

(b) To acquire negotiable or non-negotiable securities of any kind (including those issued by any government or other international, national or municipal authority), patents, copyright and any other form of intellectual property and any rights ancillary thereto, whether by contribution, subscription, option, purchase or otherwise and to exploit the same by sale, transfer exchange, license or otherwise.

(c) To borrow or raise money with or without guarantee and in any currency by the issue of notes, bonds, debentures or otherwise, except by way of public offer.

(d) To provide or procure the provision of services of any kind necessary for or useful in the realisation of the objects referred to above or closely associated therewith.

3.2 The Company shall have all such powers as are necessary for the accomplishment or development of its objects and it shall be considered as a fully taxable «Société de Participations Financières» according to applicable law.

3.3 Any activity carried on by the Company may be carried on directly or indirectly in Luxembourg or elsewhere through the medium of its head office or of branches in Luxembourg or elsewhere, which may be open to the public.

##### **Art. 4. Registered Office**

4.1 The registered office is established in the municipality of Luxembourg-City.

4.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg-City by a resolution of the managers of the Company and to any other municipality within the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the general meeting of members.

4.3 If extraordinary events of a political, economic, or social nature, likely to impair normal activity at the registered office or easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad. Such temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding such provisional transfer of the registered office, shall remain a Luxembourg company.

**Art. 5. Duration**

5.1 The Company is established for an unlimited period.

5.2 The Company may be dissolved at any time by a resolution of the members adopted in the manner required by law for the amendment of these Articles.

**Title II. Capital - Shares****Art. 6. Capital**

6.1 The Company's issued capital is set at twenty thousand United States Dollars (USD 20,000) represented by four hundred (400) repurchaseable shares of a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each, all fully subscribed and entirely paid up.

6.2 The authorised capital is fixed at two hundred million United States Dollars (USD 200,000,000), divided into four million (4,000,000) shares having a par value of fifty United States Dollars (USD 50) each.

6.3 The managers are authorised:

(a) to issue further shares up to the total authorised capital in whole or in part from time to time in the manner specified by these Articles and by applicable law, such shares to be paid up in cash, by contribution in kind, by conversion of members' claims or by incorporation of profits or reserves into capital;

(b) to determine the place and the date of any such issue and the terms and conditions of subscription and payment of the issued shares

and such authorisation is valid for a period of five years starting from the date of publication of the notarial deed containing these Articles and may be renewed by a general meeting of members at any time.

6.4 When the managers effect an issue of shares in accordance with the authority granted to them, they shall take steps to amend Article 6.1 of these Articles to record the increase in issued capital and may appoint any person for such purpose.

6.5 Without limiting any powers conferred by the Law or these Articles, the members may amend these Articles so as to:

(a) consolidate or subdivide all or any of the shares of the Company into shares of larger or smaller amount than its existing shares;

(b) convert any of the shares of the Company into shares of another class or classes and attach thereto any preferential, qualified, special deferred rights, privileges or conditions; or

(c) increase or reduce the subscribed capital and authorised capital of the Company.

6.6 As far as permitted by law, the Company may issue repurchaseable shares on the following terms and conditions:

(a) The repurchase price per share shall be determined by the managers of the Company and shall be no less than the par value of such share;

(b) Any repurchase by the Company of any shares shall be done prorata in respect of all shareholders; and

(c) The repurchase of any shares may only be funded by the Company using sums available for profit distributions, as provided for by applicable law, or from the proceeds of a new issue made with a view to carry out such repurchase.

**Art. 7. Transfer of Shares**

7.1 Shares may be freely transferred by a sole member to any person.

7.2 If there is more than one member:

(a) the shares are freely transferable among members; and

(b) the shares are transferable to non-members only with the prior approval of the members representing at least three quarters of the capital.

7.3 Share certificates may be issued to members in such form and in such denominations as the managers shall determine.

7.4 The registered holder of any registered share shall be the owner of such share and the Company shall not be bound to recognise any other claim or interest in any such share on the part of any other person.

**Title III. Management****Art. 8. Managers**

8.1 The Company shall be managed by at least three managers appointed by a resolution of the general meeting of members that sets the term of their office. The managers need not be members.

8.2 The managers may be appointed for an unlimited period and are vested with the broadest individual powers with regard to third parties.

8.3 A manager may be dismissed without notice and without reason.

**Art. 9. Powers of Managers**

9.1 The managers shall have full power to perform such acts as may be necessary or useful to carrying out the objects of the Company.

9.2 All powers not expressly reserved by the Law or the present Articles to the general meeting of members are within the competence of the managers.

9.3 Subject to Article 9.4, the managers may delegate all or part of their powers to one or more manager or other officer who need not be a member of the Company and may give authority to such managers, or other officers to sub-delegate.

9.4 The delegation to any manager or other officer of powers to carry out the day-to-day management of the Company is subject to a previous authorisation by unanimous vote at a general meeting of the members.

9.5 The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signature of any two managers of the Company or by the joint or single signatures of any persons to whom such signing power has been validly delegated.

**Art. 10. Procedure**

10.1 The managers may elect a Chairman. In the absence of the Chairman, another manager may preside over the meeting.

10.2 The managers may meet together for the dispatch of business, adjourn, and otherwise regulate their meetings as they think fit, provided at all times there is a quorum of at least two managers present in person or by proxy and that a majority of the managers so present or represented is comprised of managers who are not present in the United Kingdom.

10.3 Resolutions shall require a majority vote. In the case of a tie, the Chairman has a casting vote.

10.4 Resolutions or other actions of the managers at a meeting shall be confirmed in the minutes of such meeting signed by the Chairman and Secretary of the meeting.

10.5 Any manager may participate in any meeting of the managers by telephone or video conference call or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

10.6 Any action required or permitted to be taken at a meeting of the managers may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all managers. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution in any form and shall be filed with the minutes of the proceedings of the managers.

**Art. 11. Liability of the managers**

11.1 Subject to Article 11.3, every manager and other officer, servant or agent of the Company shall be indemnified by the Company against, and it shall be the duty of the managers to pay out of the funds of the Company, all damages, charges, costs, losses and expenses which any such manager, officer, servant or agent may incur or become liable to by reason of:

(a) any contract entered into or act or deed done or omitted by him as such manager, officer, servant or agent;

(b) any action or proceeding (including any proceedings in respect of any matter mentioned in Article 11.3) to which he may be made a party and which are unsuccessful or which are settled, provided in the latter case, the legal adviser to the Company advises that in his opinion, had the matter proceeded to final judgment, the manager, officer, servant or agent would not have been liable in respect of such matter in accordance with Article 11.3;

(c) his having acted as, or by reason of his having been, at the request of the Company, a director or officer of any other company of which the Company is a direct or indirect shareholder and in respect of which he is not entitled to be otherwise fully indemnified, or

(d) his discharging his duties as such manager, officer, servant or agent, including travelling expenses.

11.2 Subject to Article 11.3, no manager or other officer, servant or agent of the Company shall be liable to the Company for any loss or expense incurred by the Company arising from:

(a) the acts, receipts, neglects or defaults of any other manager, officer, servant or agent or for joining in on any such act, receipt, neglect or other default; or

(b) the insufficiency or deficiency of title to any property acquired by order of managers, or for the insufficiency or deficiency of any security in or upon which any of the monies of the Company shall be invested; or

(c) the bankruptcy, insolvency or wrongful act of any person with whom any monies, securities or effects shall be deposited; or

(d) any error of judgment or oversight on his part or for any other loss, damage or misfortunes whatever which shall happen in the execution of the duties of his office or in relation thereto.

11.3 A manager shall not be entitled to the benefits of the indemnity under Article or the dispensation under Articles 11.1 et 11.2:

(a) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have occurred through his own gross negligence or willful act or default; or

(b) when the same is finally adjudged in legal proceedings to have resulted from any breach of the Law or of these Articles unless the manager did not participate in such breach, unless no fault is attributable to the manager and unless the manager notifies the breach to the next general meeting of members.

11.4 Should any part of this Article 11 be invalid for any reason, or should any rule of law modify the extent to which such Article may be applied, the Article shall nevertheless remain valid and enforceable to the extent that they are not invalid or modified.

**Art. 12. Managers' Interests**

12.1 No contract or other transaction between the Company and any other company, firm or other entity shall be affected or invalidated by the fact that any one or more of the managers or officers of the Company is interested in, or is a manager, director, associate, officer or employee of such other company, firm or other entity.

12.2 Any manager or officer who is a manager, director, officer or employee of any company, firm or other entity with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company, firm or other entity be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

12.3 Subject to the previous Article, any manager who has an interest in a contract or an agreement submitted to the managers for its approval, and which interest is contrary to the Company's interests, shall be obliged, upon such submission, to inform the managers accordingly and such information shall be recorded in the minutes of the meeting. Such manager may not deliberate or vote in respect of such contract or agreement but may be counted for the purpose of constituting a quorum.

**Art. 13. Disqualification of Managers**

The office of manager or Commissaire shall, ipso facto, be vacated:

- (a) if he becomes bankrupt or compounds with his creditors, or takes the benefit of any statute for the time being in force for the relief of insolvent debtors; or
- (b) if by notice in writing he resigns his office; or
- (c) if he is prohibited by the Law from being a manager; or
- (d) if he ceases to be a manager by virtue of the Law or is removed from office pursuant to these Articles.

**Title IV. Decisions of the members**

**Art. 14. Powers and Voting Rights**

14.1 The members have full power to authorise or ratify all acts done by or on behalf of the Company.

14.2 Each member shall have voting rights commensurate to its shareholding.

14.3 Each member may appoint any person or entity as his attorney pursuant to a written proxy given by letter, facsimile or e-mail, to represent him at the general meetings of members.

14.4 In the event that the Company has a single member, such single member shall assume all powers conferred by the Law to the general meeting of members.

**Art. 15. Form, Quorum and Majority**

15.1 Convening notices of all general meetings of members shall be made in compliance with the Law, each manager being entitled to call a general meeting. Moreover a general meeting of the members must be called at the request of any member(s) holding at least ten percent of the issued capital.

15.2 If all the members are present or represented and if they declare that they have knowledge of the agenda submitted to their consideration, the general meeting of the members may take place without convening notices.

15.3 Every member has the right to vote in person or by proxy, who need not be a member.

15.4 Each share gives the right to one vote.

15.5 Subject to Article 15.6, decisions of members are only validly taken insofar as they are adopted by members owning more than half of the share capital failing which a second meeting may be convened, by registered letter, at which the decision may be taken by the majority of votes of the members present.

15.6 Any amendment to these Articles, or anything that is required by these Articles or the Law to be done in accordance with the requirements that apply to an amendment of these Articles, shall be only effective if:

- (a) a quorum of 50% of the issued and outstanding capital of the Company is present or represented at such meeting;
- (b) such action is approved by a majority of three quarters of the shares present or represented at a general meeting of members;

provided that if no quorum is reached at a first meeting of the members, a second meeting may be convened and at such second meeting, resolutions will be taken by the majority of votes of the members irrespective of the proportion of capital represented.

15.7 Any action required or permitted to be taken by the members in general meeting may be taken without a meeting if a resolution setting forth such action is signed by all the members otherwise entitled to vote at such meeting if held save that, where the number of members does not exceed twenty-five and subject to any other provision of these Articles, such resolution shall be duly adopted if approved by members representing more than half of the corporate capital or, if that majority is not reached following the first submission of the resolution to the members, and after a second submission to the members by registered letter, by a majority of the votes cast, regardless of the portion of capital represented.

15.8 If there are two or more classes in issue and the question before the meeting is such as to modify the rights of one or more of those classes, the quorum requirements set out in these Articles must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified and the majority requirements set out in these Articles for any vote on such question must also be satisfied in respect of each class of share whose rights are being modified.

**Title V. Financial year - Balance sheet - Distributions**

**Art. 16. Accounting Year and Financial Statements**

16.1 The Company's financial year shall begin on the first of January of each year and end on the thirty-first of December of the same year (the «Financial Year»).

16.2 In respect of each Financial Year, the managers shall prepare Financial Statements which shall include a balance sheet and profit and loss account of the Company. The Financial Statements shall be drawn up in accordance with the provisions of the Law. To the Financial Statements shall be annexed or attached reports and documents containing the details required by the Law.

16.3 The financial statements will be at the disposal of the members at the registered offices of the Company.

**Art. 17. Allocation of Profits**

17.1 From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by Law. This allocation shall cease to be required as soon and for so long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

17.2 The appropriation and distribution of the remaining net profits (including any balance brought forward) of the Company and the balance to be carried forward shall be determined by the general meeting of members upon recommendation of the managers. This appropriation may include the distribution of dividends in any currency or in kind, the issue by the Company of bonus shares or of subscription rights and the creation or maintenance of reserve funds and provisions.

17.3 Dividends and other distributions shall be paid to members in accordance with their rights and interests and in proportion to the amount paid up on their shares during any portion or portions of the period in respect of which the dividend is being paid.

17.4 The general meeting of members may decide to pay interim dividends on the basis of statements of accounts prepared by the managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits realised since the end of the last fiscal year increased by profits carried forward and distributable reserves, including share premium but decreased by losses carried forward and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these Articles.

#### **Title VII.- Dissolution - Liquidation**

##### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 The Company is not automatically dissolved by the death, the bankruptcy, the interdiction or the financial failure of a member.

18.2 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, who do not need to be members, appointed by a resolution of the single member or the general meeting of members which will determine their powers and remuneration. Unless otherwise provided for in the resolution of the member(s) or by Law, the liquidators shall be invested with the broadest powers for the realisation of the assets and payments of the liabilities of the Company.

18.3 The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities of the Company shall be paid to the sole member or, in the case of a plurality of members, the members in proportion to the shares held by each member in the Company.

#### **Title VIII. General provisions**

##### **Art. 19. General**

19.1 All matters not governed by these Articles shall be determined in accordance with the Law.

19.2 These Articles exist in both English and French. To the extent that there is any inconsistency between the two versions, the English version will prevail.

##### *Transitory provision*

The first financial year shall begin today and finish on December 31, 2005.

##### *Subscription and payment*

All the shares have been entirely subscribed by ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., prenamed, and they have been fully paid up in cash, so that the amount of twenty thousand (20,000) US dollars is forthwith at the free disposal of the Company, as has been proved to the notary who expressly bears witness to it.

##### *Valuation*

For registration purposes the share capital is valued at sixteen thousand and thirty-six euro euro (EUR 16,036).

##### *Estimate of costs*

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with its incorporation, have been estimated at about two thousand seven hundred and fifty euro (EUR 2,750).

##### *Resolutions*

Immediately after the incorporation of the Company, the sole partner, representing the entirety of the subscribed capital has passed the following resolutions:

1) The following are appointed managers of the Company for an unlimited period:

a) Mrs Gillian Fay Adams, Human Resources Manager, born in Bexley Heath (UK) on August 2, 1958, residing at 35, rue Michel Rodange, L-5252 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg;

b) Mr Theodorus Adrianus Maria Bosman, accountant, born in Amsterdam (NL) on January 28, 1954, residing at 23, rue Dicks, L-5216 Sandweiler, Grand Duchy of Luxembourg;

c) Mr Alexander Francis Pace-Bonello, General Manager, born at Mtarfa (Malta) on February 1, 1957, residing at 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Grand Duchy of Luxembourg;

d) Mr Julian Derek Thornton, Senior Vice President, born in the United Kingdom on December 26, 1956, residing at 4, Willow Terrace, Benoni, Republic of South Africa 1501;

e) Mr Norman Bloo Mbazima, Chief Financial Officer, born in Lusaka (ZA) on July 13, 1958, residing at 77, Cumberland avenue, Bryanston, Sandton, Republic of South Africa 2021.

The Company is validly bound by the joint signature of any two managers.

2) The Company shall have its registered office at 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

In faith of which We, the undersigned notary, have set our hand and seal in Luxembourg-City, on the day and year named at the beginning of this document.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above appearing party, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French texts, the English version will prevail.

The document having been read and translated into the language of the appearer's proxyholder, he signed together with Us, the notary, the present original deed.

### Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille cinq, le trente et un mai.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., R.C.S. Luxembourg B 69.788, une Société avec siège social au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg,

ici représentée par Madame Lynsey Blair, employée privée, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

en vertu de d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2005.

Laquelle procuration, après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire, demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Laquelle comparante a, par sa mandataire, déclaré vouloir constituer une Société à responsabilité limitée unipersonnelle dont elle a arrêté les statuts comme suit:

### Titre I<sup>er</sup>. Dénomination - Objet - Nom - Siège social - Durée

#### Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination

Entre les membres présents et à venir, il a été formé une Société à responsabilité limitée régie par les lois luxembourgeoises, et notamment par la loi modifiée du 10 août 1915 sur les Sociétés commerciales («la Loi») et la loi modifiée du 18 septembre 1933 sur les «Sociétés à responsabilité limitée», et par les présents statuts.

#### Art. 2. Nom

La Société est constituée sous le nom de ANGLO COAL CERREJON.

#### Art. 3. Objet social

3.1 La Société a pour objet les activités suivantes:

(a) Détenir des participations dans toute entreprise ayant pour objet toute activité, tant à Luxembourg qu'à l'étranger, et de gérer, contrôler et développer ces participations. La Société pourra en particulier emprunter des fonds, et fournir assistance, crédits, avances ou garanties aux entreprises dans lesquelles elle a un intérêt ou qui ont une participation dans la Société.

(b) Acquérir des titres négociables ou non négociables de toute sorte (y compris ceux émis par un gouvernement ou une autre autorité internationale, nationale ou municipale), brevets, droits d'auteur et toute autre forme de propriété intellectuelle et tout droit qui y est rattaché, que ce soit par contribution, souscription, option, achat ou autre et de l'exploiter par la vente, l'échange, la licence ou autre.

(c) Emprunter ou de rassembler des fonds avec ou sans garantie dans toutes devises par l'émission de bons, d'obligations ou autres, sauf par voie d'offre publique.

(d) Fournir des services de toute sorte nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet en référence ou d'un objet qui lui est étroitement associé.

3.2 La Société aura tous les pouvoirs nécessaires à l'accomplissement ou au développement de son objet et sera considérée selon les dispositions applicables «Société de Participations Financières» pleinement imposable.

3.3 Toute activité menée par la Société sera directement ou indirectement à Luxembourg ou ailleurs par l'intermédiaire du siège principal ou des filiales à Luxembourg ou ailleurs, qui seront ouvertes au public.

#### Art. 4. Siège Social

4.1 Le siège social est établi à Luxembourg-Ville.

4.2 Il peut être transféré dans les limites de la commune de Luxembourg par simple résolution des gérants et dans une autre commune du Grand-duché de Luxembourg par résolution de l'assemblée générale des associés.

4.3 Lorsque des événements extraordinaires de nature politique, économique ou sociale, de nature à compromettre l'activité normale du siège social ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger se produiront, ou seront imminents, le siège social pourra être provisoirement transféré à l'étranger. Une telle mesure temporaire n'aura, cependant, aucun effet sur la nationalité de la Société, qui restera une Société luxembourgeoise.

#### Art. 5. Durée

5.1 La Société est constituée pour une durée illimitée.

5.2 La Société pourra être dissoute à tout moment par une décision des associés prise dans les limites imposées par la Loi pour la modification des présents statuts.

### Titre II. Capital - Parts sociales

#### Art. 6. Capital

6.1 La Société a un capital souscrit de vingt mille dollars US (USD 20.000) représenté par quatre cents (400) parts sociales rachetables d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune, toutes entièrement souscrites et libérées.

6.2 La Société a un capital autorisé de deux cent millions de dollars (USD) (USD 200.000.000), divisé en quatre millions (4.000.000) de parts sociales d'une valeur nominale de cinquante dollars US (USD 50) chacune.

6.3 Les gérants sont autorisés:

(a) à émettre des actions supplémentaires dans les limites du capital autorisé et de la manière spécifiée dans les présents statuts et par la loi en vigueur, ces parts devant être payées en espèces, en nature, par conversion des créances des associés ou par incorporation des bénéfices ou des réserves dans le capital;

(b) à déterminer le lieu et la date de ces émissions et les conditions de souscriptions et de paiement des parts émises

et cette autorisation est valide pour une période de cinq ans à partir de la date de publication de l'acte notarié retenant les présents statuts et peut être renouvelée à tout moment par une assemblée générale des associés.

6.4 Lorsque les gérants procéderont à une émission de parts sociales d'après l'autorité qui leur est conféré, ils prendront les mesures nécessaires pour modifier l'Article 6.1 des présents statuts en vue de constater l'augmentation de capital et pourront désigner une personne à cet effet.

6.5 Sans limiter les pouvoirs conférés par la Loi ou les présents statuts, les associés peuvent modifier les statuts de manière à:

(a) consolider ou subdiviser toutes les parts sociales de la Société en parts sociales d'un montant supérieur ou inférieur que les parts sociales existantes;

(b) convertir des parts sociales de la Société en parts sociales d'une autre classe ou d'autres classes et y attacher des droits préférentiels, conditionnels ou différés, des privilèges ou des conditions; ou

(c) augmenter ou réduire le capital souscrit et le capital autorisé de la Société.

6.6 Pour autant que permis par la Loi, la Société est autorisée à émettre des parts sociales rachetables dans les termes et conditions suivants:

(a) Le prix de rachat par part sociale sera déterminé par les gérants et ne sera pas inférieur à la valeur nominale de telle part sociale;

(b) Tout rachat par la Société de toutes les parts sociales sera effectué au prorata par rapport à tous les associés; et

(c) Le rachat de parts sociales pourra uniquement être financé par la Société en utilisant les sommes disponibles pour la distribution de dividendes, comme prévu par la Loi, ou par les produits d'une nouvelle émission effectuée en vue de réaliser ce rachat.

### **Art. 7. Parts sociales**

7.1 Les parts sociales sont librement transmissibles par l'associé unique à des tiers.

7.2 En cas de pluralité d'associés:

(a) les parts sont librement transmissibles entre associés; et

(b) la cession à des non-associés n'est possible qu'avec le consentement préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

7.3 Les certificats de parts sociales peuvent être émis aux associés dans la forme et les dénominations déterminées par les gérants.

7.4 Le détenteur déclaré d'une part sociale nominative sera le propriétaire de cette part sociale et la Société ne sera nullement tenue de reconnaître les revendications sur les intérêts dans cette part sociale qui émaneraient de qui que ce soit d'autre.

## **Titre III. Gestion**

### **Art. 8. Gérants**

8.1 La Société est gérée par au moins trois gérants nommés par résolution de l'assemblée générale des associés et laquelle fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne sont pas nécessairement des associés.

8.2 Les gérants peuvent être nommés pour une période indéterminée et ils sont investis vis-à-vis des tiers des pouvoirs les plus étendus.

8.3 Les gérants sont révocables ad nutum.

### **Art. 9. Pouvoirs des Gérants**

9.1 Les gérants ont tous pouvoirs pour effectuer les actes jugés nécessaires et utiles conformément à l'objet social de la Société.

9.2 Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents statuts seront de la compétence des gérants.

9.3 Sous réserve de l'Article 9.4, les gérants peuvent déléguer tous ou une partie de leurs pouvoirs à un ou plusieurs gérants ou une autre personne qui ne doit pas nécessairement être associé et donnera l'autorité à ces gérants ou autres personnes de sous-déléguer.

9.4 La délégation à un gérant ou une autre personne de la gestion quotidienne de la Société est soumise à l'autorisation préalable par vote unanime lors de l'assemblée générale des associés.

9.5 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature conjointe de deux gérants de la Société ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués.

### **Art. 10. Procédure**

10.1 Les gérants éliront un Président. In l'absence de ce dernier, un autre gérant présidera la réunion.

10.2 Les gérants pourront se réunir, ajourner et programmer ses réunions comme ils le jugent utile, à condition qu'un quorum d'au moins deux gérants présents en personne ou par procuration soit respecté et qu'une majorité des gérants ainsi présents ou représentés soit composée de gérants qui ne sont pas présent au Royaume-Uni.

10.3 Les résolutions nécessitent la majorité des votes. Dans le cas d'une égalité des votes, le Président a une voix prépondérante.

10.4 Toute décision ou autre action des gérants lors d'une réunion sera confirmée dans les procès-verbaux de la réunion et signé par le Président et le Secrétaire de la réunion.

10.5 Tout gérant peut participer à la réunion des gérants par téléphone ou vidéo conférence ou par tout autre moyen de communication similaire, ayant pour effet que toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre et se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à la réunion.

10.6 Les résolutions circulaires signées par tous les gérants seront considérées comme étant valablement adoptées comme si la réunion des gérants dûment convoquée avait été tenue. Ces signatures peuvent être apposées sur un document unique ou sur plusieurs copies d'une résolution identique, envoyées par lettre ou par fax.

#### **Art. 11. Responsabilité des gérants**

11.1 Sous réserve des dispositions de l'Article 11.3, chaque gérant, et autre agent, employé ou représentant de la Société sera indemnisé par la Société et le devoir des gérants sera de payer des fonds de la Société tous les dommages, charges, frais, pertes et dépenses qu'un gérant, agent, employé pourra encourir ou dont il peut être passible en raison de:

(a) tout contrat qu'il a conclu ou d'un acte notarié fait ou omis par lui en tant que gérant, agent, employé ou représentant;

(b) toute action ou procès (y compris des procès en relation avec les matières énumérées à l'article 11.3) qui ne sont pas couronnés de succès ou pour lesquels il y a une transaction, pourvu que dans ce dernier cas, le conseiller de la Société soit d'avis que si le procès était allé à son terme, le gérant, l'agent, l'employé ou le représentant n'aurait pas été passible en relation avec une matière énumérée à l'article 11.3;

(c) du fait qu'il a agi en tant que tel ou du fait qu'à la requête de la Société il a été administrateur, ou agent d'une Société, de laquelle la Société est actionnaire direct ou indirect et de laquelle il n'est pas en droit d'être entièrement indemnisé, ou

(d) de n'importe quelle manière pour la décharge de ses devoirs, y compris les dépenses de voyage.

11.2 Sous réserve des dispositions de l'article 11.3 aucun gérant, agent, employé ou représentant de la Société ne sera passible pour:

(a) les actes, reçus, négligences d'un autre gérant, agent, employé ou représentant ou pour s'être joint à un reçu ou autre acte conforme; ou

(b) l'insuffisance ou le défaut de titre d'une propriété acquise sur l'ordre des gérants ou l'insuffisance ou le défaut d'une valeur mobilière dans laquelle les fonds de la Société seront investis; ou

(c) la faillite, l'insolvabilité ou un acte fautif d'une personne chez qui des devises, des titres ou effets seront déposés; ou

(d) une erreur de jugement ou une omission de sa part, ou pour toute autre perte, dommage ou infortunes quelconques qui se produisent dans l'exécution des devoirs relatifs à sa charge ou en relation avec eux.

11.3 Un gérant sera passible et ne sera pas indemnisé selon l'article 11.1 et 11.2:

(a) s'il est jugé finalement responsable dans un procès de négligence grave ou mauvaise gestion ou défaut; ou

(b) s'il est finalement jugé dans un procès que la perte ou le dommage ont résulté d'un manquement grave aux dispositions de la loi ou des présents statuts, à moins que le gérant n'ait pas participé à ce manquement, qu'aucune faute ne lui soit imputable et que le gérant communique le manquement à la prochaine assemblée générale.

11.4 Si une partie de l'Article 11 était invalidée pour une raison quelconque ou si une loi modifiait l'étendue d'application de ces articles, les articles resteront néanmoins valables et exécutoires dans la limite où ils ne sont pas invalidés ou modifiés.

#### **Art. 12. Intérêts des gérants**

12.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et une autre Société, entreprise ou autre entité, ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs gérants ou agents de la Société ont un intérêt ou sont gérant, administrateur, associé agent ou employé de l'autre Société, entreprise ou entité.

12.2 Tout gérant ou agent qui est gérant, administrateur, agent ou employé d'une Société, entreprise ou autre entité avec laquelle la Société aurait un contrat ou serait engagée en affaires ne sera pas, en raison de son lien avec l'autre Société, entreprise ou autre entité, empêché de voter et agir en rapport avec ledit contrat ou ladite affaire.

12.3 Sous réserve du paragraphe précédent, le gérant qui est partie dans un contrat ou un accord soumis à l'agrément des gérants, et dont l'intérêt est contraire aux intérêts de la Société, sera obligé, lors de cette soumission, d'en informer les gérants et cette information sera reprise dans les procès-verbaux de la réunion. Ce gérant ne sera pas admis à délibérer et à voter concernant ledit contrat ou accord, mais pourra être pris en compte pour la constitution d'un quorum.

#### **Art. 13. Disqualification des gérants**

Le poste de gérant ou de Commissaire sera, ipso facto, rendu vacant:

(a) si celui-ci est déclaré en faillite ou en négociation avec ses créiteurs; ou

(b) s'il remet sa démission par écrit; ou

(c) si le poste de gérant lui est interdit par la Loi; ou

(d) s'il cesse d'être gérant en vertu de la Loi ou est déchu de son poste en vertu des présents statuts.

### **Titre IV. Assemblée générale des associés**

#### **Art. 14. Pouvoirs et droits de vote**

14.1 Les associés ont les pouvoirs les plus étendus pour autoriser ou ratifier toutes actions effectués ou accomplies par ou pour compte de la Société.

14.2 Chaque associé dispose d'un droit de vote proportionnel au nombre de parts sociales détenues par lui.

14.3 Chaque associé pourra se faire représenter aux assemblées générales des associés de la Société en désignant par écrit, soit par lettre, fax ou courrier électronique une autre personne comme mandataire.

14.4 L'associé unique exerce tous les pouvoirs qui sont attribués par la Loi à l'assemblée générale des associés.

#### **Art. 15. Forme, Quorum et Majorité**

15.1 Il sera donné à tous les associés un avis écrit de toute assemblée générale des associés selon les prescriptions de la Loi, chaque gérant ayant le droit de convoquer une assemblée. De plus une assemblée générale doit être convoquée à la demande d'un associé détenant au moins 10% du capital souscrit.

15.2 La réunion peut être valablement tenue sans convocation préalable si tous les associés sont présents ou représentés lors de la réunion et déclarent avoir été dûment informés de la réunion et de son ordre du jour.

15.3 Tout associé a le droit de voter en personne ou en se faisant représenter par un mandataire qui ne doit pas nécessairement être un associé.

15.4 Chaque part sociale donne droit à un vote.

15.5 Sous réserve de l'Article 15.6, les décisions collectives ne seront valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital social, à défaut de quoi une seconde assemblée sera convoquée, par lettre recommandée, au cours de laquelle la décision sera prise à la majorité des votes des associés présents.

15.6 Toute modification de ces statuts, ne sera effective que si:

(a) un quorum de 50% du capital social de la Société est présent or représenté lors de la réunion;

(b) cette action est approuvée par une majorité des trois quarts des associés présents ou représentés lors de l'assemblée des associés;

au cas où le quorum n'est pas atteint lors de la première assemblée, une seconde assemblée sera convoquée durant laquelle une décision sera prise à la majorité des votes des associés sans proportion avec le capital représenté.

15.7 Les résolutions circulaires signées par tous les associés seront considérées comme étant valablement adoptées comme si l'assemblée générale dûment convoquée avait été tenue sauf que, quand le nombre des associés n'est pas supérieur à vingt-cinq et sauf stipulation contraire dans les statuts, telles résolutions sont dûment adoptées si elles sont approuvées par des associés représentant plus de la moitié du capital social ou, si ce chiffre n'est pas atteint à la première consultation par écrit, après une seconde consultation par lettre recommandée, par une majorité des votes émis, quelle que soit la portion du capital représenté.

15.8 Au cas où il y aurait deux ou plusieurs classes d'actions émises et que la question portée devant l'assemblée générale est de nature à modifier leurs droits respectifs, le quorum exigé par les présents Statuts devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés, et la majorité exigé par les présents Statuts pour une décision sur ladite question devra également être atteint pour chacune de ces classes d'actions dont les droits seraient modifiés.

## **Titre V. Comptes annuels - Bilan - Distributions**

### **Art. 16. Exercice social et Comptes annuels**

16.1 L'exercice social de la Société commencera le premier janvier de chaque année et prendra fin le 31 décembre de la même année («l'Exercice social»).

16.2 Pour chaque exercice social, les gérants prépareront les comptes annuels qui incluront un bilan et un inventaire des pertes et profits de la Société. Les comptes annuels seront établis selon les prescriptions de la Loi. A ces comptes annuels seront annexés les rapports et documents reprenant les détails exigés par la Loi.

16.3 Les comptes annuels seront à la disposition des associés au siège social de la Société.

### **Art. 17. Affectation des bénéfices**

17.1 Sur le bénéfice net annuel de la Société, sera prélevé cinq pour cent (5%) pour constituer la réserve exigée par la Loi. Cette allocation cessera d'être nécessaire dès que et aussi longtemps que cette réserve s'élèvera à dix pour cent (10%) du capital social de la Société.

17.2 L'appropriation et la distribution des bénéfices nets restants de la Société et le solde à rapporter seront déterminés par l'assemblée générale des associés sur les recommandations des gérants. Cette appropriation inclura la distribution de dividendes en toutes devises ou en nature, l'émission par la Société de parts gratuites ou de droits de souscription et la création or l'entretien de réserves et de provisions.

17.3 Les dividendes seront payés aux associés en conformité avec leurs droits et intérêts et en proportions du montant libéré sur leurs parts durant la portion de période en rapport avec laquelle le dividende est payé.

17.4 L'assemblée générale peuvent décider de verser des acomptes sur dividendes sur base des extraits de compte préparé par les gérants et montrant que des fonds suffisants sont disponibles à la distribution, ceci étant bien clair que les montants distribués ne pourront excéder les bénéfices réalisés depuis la fin de la dernière année fiscale augmentés des bénéfices reportés et des réserves distribuables, y compris des primes liées au capital social mais diminué des pertes reportées et des sommes devant être allouées à la réserve requise par la Loi et les présents statuts.

## **Titre VII. Dissolution - Liquidation**

### **Art. 18. Dissolution - Liquidation**

18.1 La Société n'est pas dissoute automatiquement par le décès, la faillite, l'interdiction ou la déconfiture d'un associé.

18.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par résolution de l'associé unique ou de l'assemblée générale des associés qui fixera leurs pouvoirs et rémunération. Sauf disposition contraire prévue dans la résolution du (ou des) associé(s) ou par la Loi, les liquidateurs seront investis des pouvoirs les plus étendus pour la réalisation des actifs et le paiement des dettes de la Société.

18.3 Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et après paiement des dettes de la Société sera attribué à l'associé unique, ou en cas de pluralité d'associés, aux associés proportionnellement au nombre de parts sociales détenues par chacun d'eux dans la Société.

## **Titre VIII. Dispositions générales**

### **Art. 19. Général**

19.1 Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents statuts, il est fait référence à la Loi.

19.2 Les présents statuts existent en anglais et en français. En cas de divergences entre les deux versions, la version anglaise fera foi.

*Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2005.

*Souscription et libération*

Les parts sociales ont été entièrement souscrites par ANGLO AMERICAN LUXEMBOURG S.A., préqualifiée, et elles ont été intégralement libérées en espèces de sorte que le montant de vingt mille (20.000) dollars US est désormais à la libre disposition de la Société ainsi qu'il a été prouvé au notaire qui le constate expressément.

*Evaluation*

Pour les besoins de l'enregistrement le capital social est évalué à seize mille trente-six euros (EUR 16.036).

*Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de deux mille sept cent cinquante euros (EUR 2.750).

*Résolutions*

Et à l'instant l'associée unique, représentant la totalité du capital social, a pris les résolutions suivantes:

1) Sont nommés gérants de la Société pour une durée indéterminée:

- a) Madame Gillian Fay Adams, «Group Human Resources Manager», née à Bexley Heath (UK) le 2 août 1958, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- b) Monsieur Theodorus Adrianus Maria Bosman, «accountant», né à Amsterdam (NL) le 28 janvier 1954, avec adresse professionnelle au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg;
- c) Monsieur Alexander Francis Pace-Bonello, «General Manager», né à Mtarfa (Malte) le 1<sup>er</sup> février 1957, demeurant au 28, rue Paul Elvinger, L-7246 Helmsange, Grand-Duché de Luxembourg;
- d) Monsieur Julian Derek Thornton, Senior Vice President, né au Royaume Uni le 26 décembre 1956, demeurant au 4, Willow Terrace, Benoni, République d'Afrique du Sud 1501;
- e) Monsieur Norman Bloe Mbazima, Chief Financial Officer, né à Lusaka (ZA) le 13 juillet 1958, demeurant au 77, Cumberland avenue, Bryanston, Sandton, République d'Afrique du Sud 2021.

La Société est valablement engagée par la signature conjointe de deux gérants.

2) Le siège de la Société est fixé au 48, rue de Bragance, L-1255 Luxembourg.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, constate par le présent qu'à la requête de la comparante le présent acte de constitution est rédigé en anglais, suivi d'une version française; à la requête de la même comparante et en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire de la comparante, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: L. Blair, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 juin 2005, vol. 24CS, fol. 49, case 2. – Reçu 162,19 euros.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(053121.3/230/596) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**EUROSOFT PROJECT S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 108.642.

—  
STATUTS

L'an deux mille cinq, le huit juin.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem (Grand-Duché de Luxembourg).

Ont comparu:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, représentée aux fins des présentes par:

- a) Monsieur Roberto Manciocchi, juriste, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
- b) Madame Angelina Scarcelli, employée, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

les deux agissant en leurs qualités de signataires autorisés de ladite société et habilités à l'engager valablement par leur signature conjointe.

2. Monsieur Roberto Manciocchi, préqualifié, agissant en son nom personnel.

Lesquels comparants, agissant en leurs susdites qualités, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme (SOPARFI) que les parties prémentionnées déclarent constituer entre elles et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est constitué par les présentes une société anonyme luxembourgeoise, dénommée: EUROSOFTECH S.A. .

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg.

Par simple décision du conseil d'administration, la société pourra établir des filiales, succursales, agences ou sièges administratifs aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Le siège social pourra être transféré par décision de l'assemblée générale extraordinaire délibérant comme en cas de modification des statuts dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

**Art. 3.** La société est établie pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet principal l'élaboration de projets, la production, l'application et la vente de programmes dans le domaine de la software.

Elle pourra encore réaliser toutes opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets, accorder aux sociétés auxquelles elle s'intéresse tous concours, prêts, avances ou garanties.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social souscrit est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-) représenté par trois cent dix (310) actions d'une valeur nominale de cent euros (EUR 100,-) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur au choix de l'actionnaire, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

La société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

Le capital souscrit de la société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

### Administration - Surveillance

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans par l'assemblée générale des actionnaires et toujours révocables par elle.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restants ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. En cas d'empêchement du président, l'administrateur désigné à cet effet par les administrateurs présents le remplace. Le premier président pourra être nommé par l'assemblée générale des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président ou sur la demande de deux administrateurs.

Le conseil ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs étant admis. Un administrateur peut représenter plusieurs de ses collègues. Les administrateurs peuvent émettre leur vote sur les questions à l'ordre du jour par lettre, télégramme, télex ou télécopie, ces trois derniers étant à confirmer par écrit.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

**Art. 8.** Toute décision du conseil est prise à la majorité absolue des membres présents ou représentés. En cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion du conseil est prépondérante.

**Art. 9.** Les procès-verbaux des séances du conseil d'administration sont signés par les membres présents aux séances.

Les copies ou extraits seront certifiés conformes par un administrateur ou par un mandataire.

**Art. 10.** Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour faire tous les actes d'administration et de disposition qui rentrent dans l'objet social. Il a dans sa compétence tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi et les statuts à l'assemblée générale.

**Art. 11.** Le conseil d'administration pourra déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière à des administrateurs ou à des tierces personnes qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires de la société. La délégation à un administrateur est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

**Art. 12.** Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 13.** La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut pas dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

#### Assemblée générale

**Art. 14.** L'assemblée générale réunit tous les actionnaires. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour décider des affaires sociales. Les convocations se font dans les formes et délais prévus par la loi.

**Art. 15.** L'assemblée générale annuelle se réunit dans la commune du siège social, à l'endroit indiqué dans la convocation, le trente et un (31) mai de chaque année à 10.00 heures.

Si la date de l'assemblée tombe sur un samedi, un dimanche ou un jour férié, elle se réunit le premier jour ouvrable qui suit.

**Art. 16.** Une assemblée générale extraordinaire peut être convoquée par le conseil d'administration ou par le(s) commissaire(s). Elle doit être convoquée sur la demande écrite d'actionnaires représentant le cinquième du capital social.

#### Année sociale - Répartition des bénéfices

**Art. 17.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de la même année. Le conseil d'administration établit les comptes annuels tels que prévus par la loi.

**Art. 18.** L'excédant favorable du bilan, déduction faite des charges et des amortissements, forme le bénéfice net de la société. Sur ce bénéfice il est prélevé cinq pour cent (5%) au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

Le conseil d'administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

#### Dissolution - Liquidation

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommées par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs.

#### Disposition générale

**Art. 20.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### Dispositions transitoires

1. Le premier exercice social commence le jour de la constitution de la société et se termine le 31 décembre 2005.
2. La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 2006.

#### Souscription et libération

Les trois cent dix (310) actions ont été souscrites comme suit:

1. La société LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, présidée, trois cent neuf actions . . . . .	309
2. Monsieur Roberto Manciocchi, prénommé, une action . . . . .	1
Total: trois cent dix actions. . . . .	310

Toutes les actions ainsi souscrites ont été libérées intégralement par des versements en numéraire, de sorte que la somme de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

#### Constatation

Le notaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

#### Frais

Les parties ont évalué les frais incombant à la société du chef de sa constitution à environ mille six cents euros.

#### Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, ès-qualités qu'ils agissent, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ont à l'unanimité des voix, pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre d'administrateurs est fixé à quatre (4) et celui des commissaires à un (1).

Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

1. Monsieur Alexis Kamarowsky, Directeur de Sociétés, né à Bad Rothenfelde (Allemagne), le 10 avril 1947, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
2. Monsieur Federigo Cannizzaro di Belmontino, Juriste, né à La Spezia (Italie), le 12 septembre 1964, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;
3. Monsieur Jean-Marc Debaty, Administrateur de Sociétés, né à Rocourt (Belgique), le 11 mars 1966, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.
4. Monsieur Roberto Manciocchi, Juriste, né à Rome (Italie), le 12 juillet 1963, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Deuxième résolution*

Est nommée aux fonctions de commissaire:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., en abrégé INTERCONSULT, une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, établie et ayant son siège social au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B numéro 40.312).

*Troisième résolution*

Le mandat des administrateurs et du commissaire ainsi nommés prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statutaire de l'an 2011.

*Quatrième résolution*

L'adresse de la société est fixée au 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

Le conseil d'administration est autorisé à changer l'adresse de la société à l'intérieur de la commune du siège social statutaire.

*Cinquième résolution*

Conformément aux dispositions de l'article onze (11) des présents statuts et de l'article soixante (60) de la loi concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale autorise le conseil d'administration à déléguer tout ou partie de ses pouvoirs de gestion journalière de la société à un ou plusieurs de ses membres.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: R. Manciocchi, A. Scarcelli, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2005, vol. 895, fol. 2, case 4. – Reçu 310 euros.

Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 21 juin 2005.

J.-J. Wagner.

(053043.3/239/170) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**MPEL-METROPLEX PROJECT ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l.,**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, Waistroos.

R. C. Luxembourg B 104.645.

L'an deux mille cinq, le dix juin.

Par-devant Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg, ce dernier restant dépositaire de la présente minute.

A comparu:

Monsieur Antonin Willems, administrateur de société, né le 25 juillet 1980 à Versailles, France, demeurant au 57, Waistroos à L-5440 Remerschen, ici représenté par Madame Isabelle Pairon, employée privée, avec adresse professionnelle au 19, rue Aldringen, L-1118 Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Luxembourg, le 6 juin 2005.

Laquelle procurations après signature ne varietur par la mandataire et le notaire instrumentaire demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lequel comparant, ès-qualités qu'il agit a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

- Le comparant est le seul associé de la société à responsabilité limitée existant sous la dénomination de MPEL-METROPLEX PROJECT ENGINEERING LUXEMBOURG, S.à r.l., R.C.S. Luxembourg B Numéro 104.645, ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par Maître André Schwachtgen en date du 3 décembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Numéro 182 du 1<sup>er</sup> mars 2005.

- Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents (12.500,-) euros (EUR), représenté par cinq cents (500) parts sociales d'une valeur nominale de vingt-cinq (25,-) euros (EUR) chacune, toutes intégralement souscrites et entièrement libérées.

- L'ordre du jour est conçu comme suit:

1. Transfert du siège social à L-5440 Remerschen, 57, Waistroos.

2. Modification subséquente du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts.

3. Divers.

L'associé unique a ensuite abordé l'ordre du jour et a pris la résolution suivante:

*Résolution*

Le siège social est transféré à L-5440 Remerschen, 57, Waistrooss.

En conséquence le 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 4 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 4. (alinéa 1<sup>er</sup>).** Le siège social de la Société est établi à Remerschen.»

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire du comparant, celle-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: I. Pairon, J. Elvinger.

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, vol. 148S, fol. 86, case 7. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé):* Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(054307.3/230/43) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**MPEL-METROPLEX PROJECT ENGINEERING LUXEMBOURG, S.a r.l.,**

**Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-5440 Remerschen, 57, Waistrooss.

R. C. Luxembourg B 104.645.

Statuts coordonnés suivant l'acte n° 881 du 10 juin 2005, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

A. Schwachtgen.

(054308.3/230/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 juin 2005.

**EU INVEST S.A., Société Anonyme.**

Registered office: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.

R. C. Luxembourg B 108.641.

**STATUTES**

In the year two thousand five, on the eighth day in the month of June.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg, represented by:

a) Mr Alexis Kamarowsky, company director, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

b) Mr Ole Sørensen, employee, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

both acting in their capacity as duly authorized signatories of said company and validly authorized to engage the company by their joint signature.

2. Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, acting in his personal name.

Such appearing persons, acting in the here above stated capacities, have requested the undersigned notary to draw up the following articles of a joint stock company which the prenamed parties intend to organize among themselves.

**Name - Registered office - Duration - Object - Capital**

**Art. 1.** There is herewith formed a Luxembourg joint stock company (société anonyme) under the name EU INVEST S.A..

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

The company may establish branches, subsidiaries, agencies or administrative offices in the Grand Duchy of Luxembourg as well as in foreign countries by a simple decision of the board of directors.

Without any prejudice of the general rules of law governing the termination of contracts, in case the registered office of the company has been determined by contract with third parties, the registered offices may be transferred to any other place within the municipality of the registered office, by a simple decision of the board of directors. The registered office may be transferred to any other municipality of the Grand Duchy of Luxembourg by a decision of the shareholders' meeting.

If extraordinary events of a political, economic or social character, likely to impair normal activity at the registered office or the easy communication between that office and foreign countries shall occur, or shall be imminent, the registered office may be provisionally transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such

temporary measure shall, however, have no effect on the nationality of the company which, notwithstanding the provisional transfer of its registered office, shall remain a Luxembourg company.

One of the executive organs of the company, which has powers to commit the company for acts of daily management, shall make this declaration of transfer of the registered office and inform third parties.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes of the corporation are the acquisition of interests in any form whatsoever in other Luxembourg or foreign companies and any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or in any other manner of securities of any kind or of any assets, and the management, supervision and development of these interests. The corporation may participate in the organization and development of any industrial or trading company and may grant its assistance to such company in the form of loans, guaranties or in any other way.

The corporation may carry out all transactions relating to movable assets or real estate or those being of a financial, industrial, commercial or civil nature, which are directly or indirectly linked to its corporate purpose.

It may achieve its purpose either directly or indirectly, by acting in its own name or for account of a third party, alone or in cooperation with others and may carry out any operation which promotes its corporate purpose or the purpose of the companies in which it holds interests.

Generally, the corporation may take any control or supervision measures and carry out any operation which is regarded as useful for the achievement of its purpose and its goals.

**Art. 5.** The subscribed capital of the company is fixed at thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) divided into three hundred ten (310) shares with a par value of hundred Euro (EUR 100.-) each.

The shares are in registered or bearer form, at the option of the shareholders, subject to the restriction foreseen by law.

The company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

#### **Board of directors and statutory auditors**

**Art. 6.** The company is administered by a board of not less than three members, shareholders or not, who are elected for a term which may not exceed six years by the general meeting of shareholders and who can be dismissed at any time by the general meeting.

If the post of a director elected by the general meeting becomes vacant, the remaining directors thus elected, may provisionally fill the vacancy. In this case, the next general meeting will proceed to the final election.

**Art. 7.** The board of directors chooses among its members a chairman. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by one of the directors present at the meeting designated to that effect by the board.

The meetings of the board of directors are convened by the chairman or by any two directors.

The board can only validly debate and take decisions if the majority of its members is present or represented, proxies between directors being permitted with the restriction that a director can only represent one of his colleagues.

The directors may cast their vote on the points of the agenda by letter, telegram, telefax or e-mail, confirmed by letter.

Written resolutions approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

**Art. 8.** Decisions of the board are taken by an absolute majority of the members present or represented. In case of an equality of votes, the chairman has a casting vote.

**Art. 9.** The minutes of the meetings of the board of directors shall be signed by all the directors having assisted at the debates.

Copies or extracts shall be certified conform by one director or by a proxy.

**Art. 10.** The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the company's interest. All powers not expressly reserved to the general shareholders' meeting by the law, or by the present articles of incorporation of the company, fall within the competence of the board of directors.

**Art. 11.** The board of directors may delegate all or part of its powers concerning the daily management to members of the board or to third persons who need not be shareholders of the company. The delegation to a member of the board is subject to a previous authorization of the general meeting of shareholders.

**Art. 12.** Towards third parties the company will be bound by the joint signatures of any two directors or by the sole signature of any persons to whom such signatory power shall be delegated by the board of directors.

**Art. 13.** The company is supervised by one or several statutory auditors, shareholders or not, who are appointed by the general meeting, which determines their number and their remuneration.

The term of the mandate of the statutory auditor(s) is fixed by the general meeting of shareholders for a period not exceeding six years.

#### **General meeting**

**Art. 14.** The general meeting represents the whole body of shareholders. It has the most extensive powers to carry out or ratify such acts as may concern the corporation. The convening notices are made in the form and delays prescribed by law.

**Art. 15.** The annual general meeting will be held in the municipality of the registered office at the place specified in the convening notice on the first Monday in the month of June of each year at 10.00 a.m.

If such day is a holiday, the general meeting will be held on the next following business day.

**Art. 16.** The directors or the auditor(s) may convene an extraordinary general meeting. It must be convened at the written request of shareholders representing twenty percent of the company's share capital.

**Art. 17.** Each share entitles to the casting of one vote. The company will recognize only one holder for each share; in case a share is held by more than one person, the company has the right to suspend the exercise of all rights attached to that share until one person has been appointed as sole owner in relation to the company.

#### **Business year - Distribution of profits**

**Art. 18.** The business year begins on January 1st and ends on December 31st of each year.

The board of directors draws up the annual accounts according to the legal requirements.

It submits these documents to the statutory auditor(s) at least one month before the statutory general meeting.

**Art. 19.** At least five percent of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches ten percent of the subscribed capital.

The remaining balance of the net profit is at the disposal of the general meeting.

Advances on dividends may be paid by the board of directors in compliance with the legal requirements.

The general meeting can decide to assign profits and distributable reserves to the amortization of the capital, without reducing the corporate capital.

#### **Dissolution - Liquidation**

**Art. 20.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the articles of incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators, legal or physical persons, appointed by the general meeting which will specify their powers.

#### **General dispositions**

**Art. 21.** The law of August 10, 1915 on Commercial Companies as subsequently amended shall apply in so far as these articles of incorporation do not provide for the contrary.

##### *Transitory dispositions*

The first financial year begins on the date of incorporation of the company and ends on 31 December 2005.

The first annual general meeting shall be held in 2006.

The first directors and the first auditor(s) are elected by the extraordinary general shareholders' meeting that shall take place immediately after the incorporation of the company.

##### *Subscription and payment*

The three hundred ten (310) shares have been subscribed to by the shareholders hereafter as follows:

1. LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTER-CONSULT, prenamed, three hundred shares . . . . .	300
2. Mr Alexis Kamarowsky, prenamed, ten shares. . . . .	<u>10</u>
Total: three hundred ten shares . . . . .	310

The subscribed shares have been entirely paid up in cash so that the company has now at its free disposal the amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) as was certified to the undersigned who expressly states this.

##### *Verification*

The notary executing this deed declares that the conditions prescribed in art. 26 of the law on commercial companies of August 10th, 1915 as subsequently amended have been fulfilled and expressly bears witness to their fulfillment.

##### *Expenses*

The amount of the expenses for which the company is liable as a result of its formation is approximately fixed at one thousand nine hundred Euro.

##### *Extraordinary general meeting*

The above-named parties, acting in the here above stated capacities, representing the whole of the subscribed capital, considering themselves to be duly convened, then held an extraordinary general meeting and unanimously passed the following resolutions:

##### *First resolution*

The number of directors is fixed at three (3).

The following have been elected as directors, for a period of six (6) years, their mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 31 December 2009:

1. Mr Alexis Kamarowsky, Company Director, born in Bad Rothenfelde (Germany), on 10 April 1947, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

2. Mr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Lawyer, born in La Spezia (Italy), on 12 September 1964, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg;

3. Mr Jean-Marc Debaty, Company Director, born in Rocourt (Belgium), on 11 March 1966, with professional address at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Second resolution*

The number of statutory auditor is set at one (1).

The following has been appointed as statutory auditor, for a period of six (6) years, his mandate expiring at the general meeting which will be called to deliberate on the accounts as of 31 December 2009:

- LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in abbreviation INTERCONSULT, a «société anonyme» governed by Luxembourg law, established and having its registered office at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg (R.C.S. Luxembourg, section B number 40.312).

*Third resolution*

The company's registered office is located at 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxembourg.

*Fourth resolution*

The board of directors is authorized to delegate the daily management of the company to one or more directors, who is or are validly authorized to engage the company by his or their individual signature.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a German translation; on the request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the German text, the English version will be prevailing.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnamed, Christian named, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary, the present original deed.

**Folgt die deutsche Übersetzung vorstehenden Textes:**

Im Jahre zweitausendfünf, am achten Tag des Monats Juni.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, im Amtssitze zu Sassenheim (Grossherzogtum Luxemburg).

Sind erschienen:

1. Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg,

hier vertreten durch:

a) Herrn Alexis Kamarowsky, Gesellschaftsdirektor, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;

b) Herrn Ole Sørensen, Angestellter, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg; beide handelnd in ihrer Eigenschaft als berechtigte Unterzeichnete der vorbezeichneten Gesellschaft und demnach befugt dieselbe durch ihre gemeinsame Unterschrift gültig zu verpflichten.

2. Herr Alexis Kamarowsky, vorgenannt, handelnd in seinem persönlichen Namen.

Vorgenannte Kompargenten, handelnd wie vorerwähnt, ersuchten den unterzeichneten Notar, die Satzung einer, von den vorbezeichneten Parteien, zu gründenden Aktiengesellschaft wie folgt zu beurkunden.

**Benennung - Sitz - Dauer - Gesellschaftszweck - Kapital**

**Art. 1.** Es wird hiermit eine luxemburgische Aktiengesellschaft (société anonyme) unter der Bezeichnung EU INVEST S.A. gegründet.

**Art. 2.** Sitz der Gesellschaft ist Luxemburg-Stadt.

Durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates können Niederlassungen, Filialen und Tochtergesellschaften, Agenturen und Büros sowohl im Grossherzogtum Luxemburg als auch im Ausland errichtet werden.

Unbeschadet der Regeln des allgemeinen Rechtes betreffend die Kündigung von Verträgen, falls der Gesellschaftssitz auf Grund eines Vertrages mit Drittpersonen festgesetzt wurde, kann, durch einfachen Beschluß des Verwaltungsrates, der Sitz der Gesellschaft an jede andere Adresse innerhalb der Gemeinde des Gesellschaftssitzes verlegt werden. Der Gesellschaftssitz kann durch Beschluß der Generalversammlung an jeden beliebigen Ort im Grossherzogtum verlegt werden.

Sollte die normale Geschäftstätigkeit am Gesellschaftssitz oder der reibungslose Verkehr mit dem Sitz oder von diesem Sitz mit dem Ausland durch außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder sozialer Art gefährdet werden, so kann der Gesellschaftssitz vorübergehend und bis zur völligen Wiederherstellung normaler Verhältnisse ins Ausland verlegt werden. Diese einstweilige Maßnahme betrifft jedoch in keiner Weise die Nationalität der Gesellschaft, die unabhängig von dieser einstweiligen Verlegung des Gesellschaftssitzes, luxemburgisch bleibt.

Die Bekanntmachung an Dritte von einer derartigen Verlegung hat durch die Organe zu erfolgen, die mit der täglichen Geschäftsführung beauftragt sind.

**Art. 3.** Die Dauer der Gesellschaft ist unbeschränkt.

**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist der Erwerb von Beteiligungen jedweder Art an anderen luxemburgischen oder ausländischen Gesellschaften sowie jede Form der Investition, der Erwerb durch Kauf, Zeichnung oder in jeder sonstigen Art und Weise, sowie die Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Art und Weise von Sicherheiten jeder Art oder von sonstigen verfügbaren Vermögenswerten sowie die Verwaltung, Überwachung und Weiterführung dieser Beteiligungen. Die Gesellschaft kann sich an der Organisation und Entwicklung jeder gewerblichen oder Handelsgesellschaft beteiligen und solchen Gesellschaften Unterstützung im Wege von Darlehen, Garantien oder jeder anderen Art und Weise zukommen lassen.

Die Gesellschaft kann alle Geschäftstätigkeiten im Zusammenhang mit beweglichem Vermögen, Grundbesitz oder anderen Kapital, Gewerbe, Handels oder sonstigen Gütern vornehmen, die direkt oder indirekt mit ihrem Gesellschaftszweck in Zusammenhang stehen.

Sie kann diesen Zweck direkt oder indirekt erfüllen, in dem sie im eigenen oder im Namen eines Dritten handelt, alleine oder zusammen mit anderen, und sie kann die Geschäftshandlungen durchführen, die ihren Gesellschaftszweck fördern oder die den Gesellschaftszweck von solchen Gesellschaften fördert, an denen sie Beteiligungen hält.

Grundsätzlich kann die Gesellschaft jegliche Kontroll- oder Überwachungsmaßnahmen vornehmen, und alle Geschäftshandlungen durchführen, die zur Erfüllung ihres Gesellschaftszweckes und ihrer Ziele nützlich erscheinen.

**Art. 5.** Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft beträgt einunddreissigtausend Euro (EUR 31.000,-) eingeteilt in dreihundertzehn (310) Aktien mit einem Nennwert von je einhundert Euro (EUR 100,-).

Die Aktien lauten auf den Namen oder den Inhaber, nach Wahl der Aktionäre, mit Ausnahme der Aktien, für welche das Gesetz die Form von Namensaktien vorschreibt.

Die Gesellschaft kann im Rahmen des Gesetzes und gemäß den darin festgelegten Bedingung ihre eigenen Aktien erwerben.

Das gezeichnete Aktienkapital der Gesellschaft kann erhöht oder reduziert werden, durch Beschluss der Generalversammlung der Aktionäre, welcher wie bei Satzungsänderung zu fassen ist.

### Verwaltung - Überwachung

**Art. 6.** Die Gesellschaft wird durch einen Verwaltungsrat verwaltet, der aus mindestens drei Mitgliedern besteht, die keine Aktionäre sein müssen, welche von der Generalversammlung für eine Dauer ernannt werden, die sechs Jahre nicht überschreiten darf. Sie können von der Generalversammlung jederzeit abberufen werden.

Wird die Stelle eines von der Generalversammlung bestellten Verwaltungsratsmitgliedes frei, können die so ernannten verbleibenden Verwaltungsratsmitglieder, das frei gewordene Amt vorläufig besetzen. In diesem Fall erfolgt die endgültige Wahl durch die nächste Generalversammlung.

**Art. 7.** Der Verwaltungsrat wählt unter seinen Mitgliedern einen Vorsitzenden. Im Falle der Verhinderung des Vorsitzenden übernimmt das vom Verwaltungsrat bestimmte Mitglied dessen Aufgabe.

Der Verwaltungsrat wird vom Vorsitzenden oder auf Antrag von zwei Verwaltungsratsmitgliedern einberufen.

Der Verwaltungsrat ist nur beschlußfähig, wenn die Mehrheit seiner Mitglieder anwesend oder vertreten ist, wobei ein Verwaltungsratsmitglied jeweils nur einen Kollegen vertreten kann.

Die Verwaltungsratsmitglieder können ihre Stimme auch schriftlich, fernschriftlich, per Telefax oder per e-mail abgeben. Fernschreiben, Telegramme und Telefaxe müssen schriftlich bestätigt werden.

Ein schriftlich gefasster Beschluß, der von allen Verwaltungsratsmitgliedern genehmigt und unterschrieben ist, ist genauso rechtswirksam wie ein anläßlich einer Verwaltungsratsitzung gefasster Beschluß.

**Art. 8.** Die Beschlüsse des Verwaltungsrates werden mit absoluter Stimmenmehrheit getroffen. Bei Stimmengleichheit ist die Stimme des Vorsitzenden ausschlaggebend.

**Art. 9.** Die Protokolle der Sitzungen des Verwaltungsrates werden von den in den Sitzungen anwesenden Mitgliedern unterschrieben.

Die Beglaubigung von Abzügen oder Auszügen erfolgt durch ein Verwaltungsratsmitglied oder durch einen Bevollmächtigten.

**Art. 10.** Der Verwaltungsrat hat die weitgehendsten Befugnisse, um die Gesellschaftsangelegenheiten zu führen und die Gesellschaft im Rahmen des Gesellschaftszweckes zu verwalten.

Er ist für alles zuständig, was nicht ausdrücklich durch das Gesetz und durch die vorliegenden Satzungen der Generalversammlung vorbehalten ist.

**Art. 11.** Der Verwaltungsrat kann seinen Mitgliedern oder Dritten, welche nicht Aktionäre zu sein brauchen, seine Befugnisse zur täglichen Geschäftsführung übertragen. Die Übertragung an ein Mitglied des Verwaltungsrates bedarf der vorherigen Ermächtigung durch die Generalversammlung.

**Art. 12.** Dritten gegenüber wird die Gesellschaft durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Verwaltungsratsmitgliedern, oder durch die Einzelunterschrift entsprechend durch den Verwaltungsrat bevollmächtigter Personen verpflichtet.

**Art. 13.** Die Tätigkeit der Gesellschaft wird durch einen oder mehrere von der Generalversammlung ernannte Kommissare überwacht, welche nicht Aktionäre sein müssen, die ihre Zahl festlegt und ihre Vergütung festlegt.

Die Dauer der Amtszeit der Kommissare wird von der Generalversammlung festgelegt. Sie kann jedoch sechs Jahre nicht überschreiten.

### Generalversammlung

**Art. 14.** Die Generalversammlung vertritt alle Aktionäre. Sie hat die weitestgehenden Vollmachten, um über die Angelegenheiten der Gesellschaft zu befinden. Ihre Beschlüsse sind bindend für die Aktionäre welche nicht vertreten sind, dagegen stimmen oder sich enthalten. Die Einberufung der Generalversammlung erfolgt gemäß den Bestimmungen des Gesetzes.

**Art. 15.** Die jährliche Generalversammlung tritt in der Gemeinde des Gesellschaftssitzes an dem im Einberufungsschreiben genannten Ort zusammen und zwar am ersten Montag des Monats Juni eines jeden Jahres, um 10.00 Uhr.

Falls der vorgenannte Tag ein Feiertag ist, findet die Versammlung am ersten nachfolgenden Werktag statt.

**Art. 16.** Der Verwaltungsrat oder der oder die Kommissare können eine außerordentliche Generalversammlung einberufen. Sie muß einberufen werden, falls Aktionäre, die mindestens 20% des Gesellschaftskapitals vertreten, einen derartigen Antrag stellen.

**Art. 17.** Jede Aktie gibt ein Stimmrecht von einer Stimme. Die Gesellschaft wird nur einen Träger pro Aktie anerkennen; für den Fall, wo eine Aktie mehreren Personen gehört, hat die Gesellschaft das Recht, die Ausübung aller Verfügungsrechte, welche dieser Aktie anhaften, zu suspendieren, und zwar solange bis der Gesellschaft gegenüber ein einziger Eigentümer ernannt wird.

### **Geschäftsjahr - Gewinnverteilung**

**Art. 18.** Das Geschäftsjahr beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres. Der Verwaltungsrat erstellt den Jahresabschluß, wie gesetzlich vorgeschrieben:

Er legt diesen, mit einem Bericht über die Geschäfte der Gesellschaft, spätestens einen Monat vor der Jahresgeneralversammlung, den Kommissaren zur Einsicht, vor.

**Art. 19.** Vom Nettogewinn des Geschäftsjahres sind mindestens 5% für die Bildung einer gesetzlichen Rücklage zu verwenden; diese Verpflichtung wird aufgehoben, wenn die gesetzliche Rücklage 10% des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Der Saldo steht zur freien Verfügung der Generalversammlung.

Unter Beachtung der diesbezüglichen gesetzlichen Vorschriften kann der Verwaltungsrat Vorschußdividenden zahlen.

**Art. 20.** Die Gesellschaft kann durch Beschluß der Generalversammlung aufgelöst werden, welcher unter den gleichen Bedingungen gefaßt werden muß wie bei Satzungsänderungen.

Im Falle der Auflösung der Gesellschaft, wird die Liquidation durch einen oder mehrere Liquidationsverwalter durchgeführt, die natürliche oder juristische Personen sind und die durch die Generalversammlung unter Festlegung ihrer Aufgaben und Vergütungen ernannt werden.

### **Allgemeine Bestimmungen**

**Art. 21.** Für alle Punkte, die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915, sowie auf die späteren Änderungen.

#### *Übergangsbestimmungen*

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2005.

Die erste Generalversammlung findet im Jahr 2006 statt.

Die ersten Verwaltungsratsmitglieder und der (die) erste (n) Kommissar (e) werden von der außerordentlichen Gesellschafterversammlung ernannt, die sofort nach der Gründung abgehalten wird.

#### *Kapitalzeichnung - Einzahlung*

Die dreihundertzehn (310) Aktien wurden durch die nachstehenden Aktionäre wie folgt gezeichnet:

1. Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, vorbezeichnet, dreihundert Aktien. . . . .	300
2. Herr Alexis Kamarowsky, vorgenannt, zehn Aktien. . . . .	10
Total: dreihundertzehn Aktien. . . . .	310

Das gezeichnete Kapital wurde in voller Höhe in bar eingezahlt.

Demzufolge steht der Gesellschaft der Betrag von einunddreißigtausend Euro (EUR 31.000.-) zur Verfügung, was dem unterzeichneten Notar nachgewiesen und von ihm ausdrücklich bestätigt wird.

#### *Bescheinigung*

Der unterzeichnete Notar bescheinigt, daß die Bedingungen von Artikel 26 des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

#### *Schätzung der Gründungskosten*

Die Gründer schätzen die Kosten, Gebühren und jedwelche Auslagen, welche der Gesellschaft aus Anlass gegenwärtiger Gründung entstehen, auf eintausendneunhundert Euro.

#### *Ausserordentliche Generalversammlung*

Sodann haben die eingangs erwähnten Parteien, die das gesamte Aktienkapital vertreten, sich zu einer außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre, zu der sie sich als ordentlich einberufen betrachten, zusammen gefunden und einstimmig folgende Beschlüsse gefaßt:

#### *Erster Beschluß*

Die Zahl der Verwaltungsmitglieder wird auf drei (3) festgelegt.

Zu Verwaltungsratsmitgliedern für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2009 befindet, werden ernannt:

1. Herr Alexis Kamarowsky, Gesellschaftsdirektor, geboren zu Bad Rothenfelde (Deutschland), am 10. April 1947, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;

2. Herr Federigo Cannizzaro di Belmontino, Jurist, geboren zu La Spezia (Italien), am 12. September 1964, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg;

3. Herr Jean-Marc Debaty, Gesellschaftsdirektor, geboren zu Rocourt (Belgien), am 11. März 1966, mit beruflicher Anschrift in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

*Zweiter Beschluß*

Die Zahl der Kommissare wird auf einen (1) festgelegt.

Zum Kommissar für eine Dauer von sechs (6) Jahren, bis zur Generalversammlung, die über das Geschäftsjahr 2009 befindet, wird ernannt:

- Die Gesellschaft LUXEMBOURG INTERNATIONAL CONSULTING S.A., in Abkürzung INTERCONSULT, mit Sitz in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg (R.C.S. Luxemburg, Sektion B Nummer 40.312).

*Dritter Beschluß*

Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in 7, Val Sainte Croix, L-1371 Luxemburg.

*Vierter Beschluß*

Der Verwaltungsrat ist ermächtigt die tägliche Geschäftsführung der Gesellschaft an einen oder mehrere Verwaltungsratsmitglieder zu übertragen, welcher oder welche die Gesellschaft durch seine oder ihre alleinige Unterschrift rechtlich vertreten kann oder können.

Der unterzeichnete Notar, der englischen Sprache kundig, stellt hiermit fest, das auf Ersuchen der Erschienenen, gegenwärtige Urkunde in englischer Sprache verfasst ist, gefolgt von einer Übersetzung in deutscher Sprache. Im Falle von Abweichungen zwischen dem englischen Text und dem deutschen Text, ist die englische Version maßgebend.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, am Datum wie Eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung und Erklärung alles Vorstehenden an die Komparenten, dem instrumentierenden Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, haben dieselben mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: A. Kamarowsky, O. Sørensen, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 16 juin 2005, vol. 895, fol. 2, case 3. – Reçu 310 euros.

*Le Receveur ff. (signé): M. Oehmen.*

Für gleichlautende Ausfertigung, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, erteilt.

Beles, den 20. Juni 2005.

J.-J. Wagner.

(053041.3/239/355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 juin 2005.

**VALUGY S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2551 Luxembourg, 123, avenue du X Septembre.

R. C. Luxembourg B 61.264.

Lors de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue exceptionnellement en date du 12 mai 2005, les mandats des administrateurs:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, ont été renouvelés et prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Le mandat du Commissaire aux comptes:

- COMCOLUX S.A., 123, avenue du X Septembre, L-2551 Luxembourg,

a été renouvelé et prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire de 2006.

Nous vous demandons de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des administrateurs suivants:

- MONTEREY SERVICES S.A., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> avril 2005,

- Monsieur Robert Hovenier, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg,

- UNIVERSAL MANAGEMENT SERVICES, S.à r.l., 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

*Pour VALUGY S.A.*

MONTEREY SERVICES S.A.

*Administrateur*

*Signatures*

Enregistré à Luxembourg, le 16 juin 2005, réf. LSO-BF05477. – Reçu 89 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(051811.3/000/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**F.E.L. S.A., Aktiengesellschaft.**  
Gesellschaftssitz: L-9761 Lentzweiler.  
H. R. Luxemburg B 93.644.

*Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung vom 10. Januar 2005*

Am Montag, dem 10. Januar 2005 um 10.00 Uhr versammelten sich die Aktionäre der F.E.L. S.A. zu einer außerordentlichen Generalversammlung am Gesellschaftssitz in L-9761 Lentzweiler, aus der folgendes hervorgeht:

Die Gesellschafter fassen einstimmig folgende Beschlüsse:

1. Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, die Mandate der Verwaltungsratsmitglieder, deren Laufzeit derzeit bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005 begrenzt ist, bis zur ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010 zu verlängern. Es handelt sich um:

- Herr Alain Faymonville, wohnhaft in B-4761 Büllingen/Rocherath: geschäftsführendes Verwaltungsratsmitglied;
- Herr Yves Faymonville, wohnhaft in B-4761 Büllingen/Rocherath: Verwaltungsratsmitglied;
- Frau Hedwig Arens, wohnhaft in B-4761 Büllingen/Rocherath: Verwaltungsratsmitglied.

2. Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, das Mandat des derzeitigen Kommissars, Herrn Alain Kohnen, Betriebsrevisor, wohnhaft zu L-9991 Weiswampach, Route de Stavelot 144, vorzeitig zu beenden.

3. Die außerordentliche Generalversammlung beschließt, Herrn Alain Kohnen, vorgeannt, mit sofortiger Wirkung zum Revisor für das Geschäftsjahr 2004 zu ernennen. Sein Mandat endet mit der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2005.

Zur Veröffentlichung im Mémorial und zur Eintragung beim Handelsregister.

Weiswampach, den 9. Juni 2005.

Für F.E.L. S.A.  
FIDUNORD, S.à r.l.  
Unterschrift

Enregistré à Diekirch, le 10 juin 2005, réf. DSO-BF00130. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(051593.3/667/28) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.310.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01056, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Pour ADELAÏDE, SICAV  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

(046968.3/1126/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**ADELAÏDE, Société d'Investissement à Capital Variable.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 43.310.

L'Assemblée Générale Ordinaire du 19 mai 2005 a décidé de renouveler les mandats de Messieurs Toullieux, Martinolle et Binggeli. Dès lors le conseil se compose comme suit:

- Markus Binggeli, Administrateur Délégué, FIDINAM FIDUCIAIRE S.A., rue de la Coulouvrenière, 29, CH-1204 Genève,
- Stéphane Toullieux, Directeur du Développement, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER - E.B.P.F., 17, avenue George V, F-75008 Paris,
- Guy Martinolle, Directeur Général, FINANCIERE DE L'ECHIQUIER - E.B.P.F., 17, avenue George V, F-75008 Paris.

L'Assemblée a également décidé de renouveler le mandat de PricewaterhouseCoopers, Luxembourg en tant que Réviseur d'Entreprises.

Luxembourg, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

Pour ADELAÏDE, SICAV  
DEXIA BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG, Société Anonyme  
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01053. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046966.3/1126/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

**VDA TRADING S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.  
R. C. Luxembourg B 87.802.

—  
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 27 mai 2005 que le siège social a été transféré à L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont, et ce, avec effet immédiat.

Luxembourg, le 27 mai 2005.  
Pour extrait conforme  
Pour le Conseil d'Administration  
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 3 juin 2005, réf. LSO-BF01231. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046945.3/535/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**GEORGIA-PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 1.387.750,-.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 84.564.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 3 janvier 2005*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25, route d'Esch à L-1470 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
GEORGIA-PACIFIC LUXEMBOURG, S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01814. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046960.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**  
**Capital social: EUR 1.387.750,-.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 25, route d'Esch.  
R. C. Luxembourg B 90.391.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil de gérance de la Société le 3 janvier 2005*

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle au 25, route d'Esch à L-1470 Luxembourg avec effet au 3 janvier 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait  
GEORGIA-PACIFIC FINANCE, S.à r.l.  
Signature  
Un Mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01816. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046963.3/253/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**HOLZ-EXPORT S.A., Société Anonyme.**  
Siège social: L-9964 Huldange, 13, route de Stavelot.  
R. C. Luxembourg B 59.092.

—  
Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, réf. LSO-BF03518, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ch. Huet  
Administrateur

(048390.3/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 13 juin 2005.

---

**ADVITEK S.A., Société Anonyme,  
(anc. HUMAN CAPITAL NETWORK SOLUTIONS LUXEMBOURG S.A.).**

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.  
R. C. Luxembourg B 37.708.

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 avril 2005*

1&2 L'Assemblée décide d'augmenter le nombre de postes d'administrateurs de trois à quatre et de nommer Monsieur Wilfried Van Den Broek, demeurant à 15, Klaverheide, B-2930 Brasschaat en tant que 4<sup>ième</sup> administrateur. Suite à cette résolution, le Conseil d'Administration se compose dorénavant comme suit:

- Marc Rummens, administrateur-délégué,
- Wilfried Van Den Broek, administrateur,
- Mieke De Graef, administrateur,
- HUMAN CAPITAL MANAGEMENT N.V., administrateur.

Pour extrait conforme

Signature

Administrateur-délégué

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01264. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046986.3/565/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**INTERCONTROL HOLDING S.A., Holdingaktiengesellschaft.**

Gesellschaftssitz: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.  
H. R. Luxemburg B 38.675.

*Auszug aus dem Sitzungsprotokoll der ordentlichen Generalversammlung vom Mittwoch, dem 12. Mai 2004,  
abgehalten am Gesellschaftssitz*

Die Versammlung hat in der vorgenannten Sitzung einstimmig folgende Beschlüsse gefasst:

- 1) Der amtierende Aufsichtskommissar LCG CONSULTING GROUP S.A. wird abberufen.
- 2) Zum neuen Aufsichtskommissar wird die LCG INTERNATIONAL AG gewählt.

Das Mandat entfällt sofort nach der Generalversammlung des Jahres 2008.

Luxemburg, den 12. Mai 2004.

Die Versammlung

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 6 juin 2005, réf. LSO-BF01460. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(046989.3/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**AUBERGE ROYALE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4303 Esch-sur-Alzette, 19, rue des Remparts.  
R. C. Luxembourg B 91.605.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07756, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(047045.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**BUREAU SCHNEIDER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2670 Luxembourg, 6, boulevard de Verdun.  
R. C. Luxembourg B 82.820.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07745, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(047054.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

---

**NYE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 11.400,-.**

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.  
R. C. Luxembourg B 84.574.

L'an deux mille cinq, le trois juin.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, a company with limited liability, incorporated and organised under the laws of Bermuda, having its registered office at Clarendon House 2, Church Street, Hamilton HM11, Bermuda,

ici représentée par Monsieur Xavier Nevez, juriste, demeurant à Luxembourg,  
en vertu d'une procuration donnée à Hamilton, Bermudes le 31 mai 2005.

Laquelle procuration, après avoir été signée ne varietur par le mandataire et le notaire instrumentaire, restera annexée aux présentes pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

Ce dernier, ès qualités qu'il agit, a prié le notaire instrumentaire d'acter qu'en vertu d'un apport en nature réalisé par GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD, le 6 novembre 2001, suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, GE CAPITAL INTERNATIONAL FINANCE (BERMUDA) LTD a apporté la totalité des titres de la société NYE, S.à r.l. une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.574 pour la constitution de la société TACONIC, S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 12, rue Léon Thyès, L-2636 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 84.573.

Il résulte de cet apport en nature que la société TACONIC, S.à r.l. est devenue le 6 novembre 2001 l'associé unique de NYE, S.à r.l. qui l'accepte expressément comme nouvel associé.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, celui-ci a signé avec Nous, notaire, la présente minute.

Signé: X. Nevez, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 938B, fol. 35, case 11. – Reçu 12 euros.

Le Receveur ff. (signé): Tholl.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juin 2005.

A. Schwachtgen.

(052132.3/230/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**COATINGS RE, Société Anonyme.**

Registered office: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.  
R. C. Luxembourg B 62.452.

In the year two thousand five, on the second of June.

Before Us, Maître Paul Decker, notary, residing in Luxembourg- Eich.

Was held the Extraordinary General Meeting of the shareholders of COATINGS RE a public liability company having its registered office in L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

incorporated pursuant to a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich on December 23rd 1997, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 235 of April 10th, 1998,

amended by private deed of the Extraordinary General Meeting of Shareholders dated 21st March, 2001, in accordance with article 3 of the law of 10th December 1998 relating to the conversion by the commercial companies of their capital in Euro, published in the Recueil du Mémorial C, N° 1039 of November 20th, 2001,

amended pursuant to a deed of the notary Paul Decker, residing in Luxembourg-Eich on 25th November 2002, published in the Recueil Spécial du Mémorial C, Number 70 of 23rd January 2003, registered at the R.C.S. Luxembourg B 62.452.

The meeting was opened at 2.10 and was presided by Mr. Silvester Poensgen, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The Chairman appointed as secretary Mr. Régis Galiotto, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The meeting elected as scrutineer Mrs. Nathalie Krachmanian, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus be constituted, the Chairman declared and requested the notary to state that:

I. The agenda of the meeting is the following:

1. Transfer of the registered office of the Company to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, effective 1st May, 2005.

2. Subsequent amendment of the article 2, paragraph 1 of the Articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The Company will have its registered office in Luxembourg-City. It may be transferred to any other place within the municipality of Luxembourg by a resolution of the Board of Directors. The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.»

3. Miscellaneous.

II. The shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list, which, signed by the shareholders present and by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time by the registration authority.

The proxies given by the represented shareholders after having been initialled *ne varietur* by the shareholders present, by the proxies of the represented shareholders, the members of the bureau of the meeting and by the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

III. The attendance list shows that the whole capital of the Company is present or represented at the present extraordinary general meeting.

IV. The chairman states that the present meeting is regularly constituted and may validly decide on its agenda. The shareholders present or represented acknowledge and confirm the statements made by the chairman.

The chairman then submits to the vote of the members of the meeting the following resolution which was adopted by unanimous vote.

#### *Sole resolution*

The General Meeting resolves to transfer the registered office of the Company to 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, effective 1st May 2005.

Subsequent amendment of the 1st paragraph of the article 2 of the articles of Incorporation so as to read as follows:

«**Art. 2.** The Company will have its registered office in Luxembourg. It may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Board of Directors. The company may establish by simple decision of the board of directors, any branches or sub-offices, in Luxembourg as well as abroad.»

There being no further business on the agenda, the meeting was thereupon adjourned at 2.20 p.m.

The expenses, costs, fees and charges which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at 1,100.- EUR.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that on request of the persons appearing, the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the same persons and in case of any difference between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, known to the notary by their surnames, first names, civil status and residence, the said persons signed together with Us, the notary, this original deed.

#### **Suit la traduction en français:**

L'an deux mille cinq, le deux juin.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg- Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme COATINGS RE ayant son siège social à L-5365 Münsbach, 6, Parc d'Activités Syrdall,

constituée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 23 décembre 1997, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 235 du 10 avril 1998,

modifié suivant acte sous seing privé de l'assemblée générale des actionnaires le 21 mars 2001, en application de l'article 3 de la loi du 10 décembre 1998 relative à la conversion par les sociétés commerciales de leur capital en Euro, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations, N° 1039 du 20 novembre 2001,

modifiée suivant acte reçu par Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, le 25 novembre 2002, publié au Mémorial C Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 70 du 23 janvier 2003,

inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 62.452.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 14.10 heures sous la présidence de Monsieur Silvester Poensgen, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président nomme secrétaire Monsieur Régis Galiotto, employé privé, demeurant professionnellement à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Nathalie Krachmanian, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée ayant ainsi été constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

I. L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Transfert du siège social de la société au 19, rue de bitbourg, L-1273 Luxembourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2005.
2. Modification du 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

3. Divers.

II. Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées *ne varietur* par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront aussi annexées au présent acte.

III. Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV. Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée la résolution suivante qui a été prise à l'unanimité des voix.

*Unique résolution*

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de la société vers L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg, avec effet au 1<sup>er</sup> mai 2005.

«**Art. 2. (premier alinéa).** Le siège social est établi à Luxembourg-Ville. Il pourra être transféré en tout autre endroit de la commune de Luxembourg par simple décision du conseil d'administration. Le conseil d'administration pourra établir des succursales ou bureaux aussi bien dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.»

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 14.20 heures.

Les frais, dépenses, rémunération et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 1.100,- EUR.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare que sur demande des comparants, le présent procès-verbal est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version en langue française, la version anglaise devant, sur demande des mêmes comparants, faire foi en cas de divergence avec la version française.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, connus du notaire instrumentaire par leurs noms, prénoms, états et demeures, les membres du bureau ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. Poensgen, R. Galiotto, N. Krachmanian, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, vol. 148S, fol. 75, case 4. – Reçu 12 euros.

*Le Receveur (signé): J. Muller.*

Pour expédition conforme, délivrée, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

P. Decker.

(051699.3/206/122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**COATINGS RE, Société Anonyme.**

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R. C. Luxembourg B 62.452.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 13 juin 2005.

*Pour la société*

P. Decker

*Notaire*

(051700.3/206/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**TROY, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,-**

Siège social: L-1717 Luxembourg, 8-10, rue Mathias Hardt.

R. C. Luxembourg B 107.292.

*Extrait des résolutions des gérants de la Société du 12 mai 2005*

En date du 12 mai 2005, les gérants de la Société ont décidé de transférer le siège social de la Société avec effet immédiat vers l'adresse suivante: 8-10, rue Mathias Hardt, L-1717 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

TROY

Signature

*Un mandataire*

Enregistré à Luxembourg, le 8 juin 2005, réf. LSO-BF02120. – Reçu 14 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(047617.3/250/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.

**BLACKSTONE REAL ESTATE ACQUISITIONS, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.**  
**Gesellschaftskapital: EUR 12.500,-.**

Gesellschaftssitz: L-2453 Luxemburg, 20, rue Eugène Ruppert.  
H. R. Luxemburg B 101.041.

Es geht aus einem Anteilsübertragungsvertrag vom 27. April 2005 hervor, dass BRE/AUSTRIA HOLDING, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 101.033, ihre fünfhundert (500) Anteile, die sie in der Gesellschaft hält, an BRE/EUROPE 2, S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet nach Luxemburger Recht, mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 94.375, übertragen hat.

Seitdem, werden alle fünfhundert (500) Anteile der Gesellschaft mit beschränkter Haftung BLACKSTONE REAL ESTATE ACQUISITIONS, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister unter der Nummer B 101.041, von BRE/EUROPE 2, S.à r.l., mit Gesellschaftssitz in 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxemburg, Großherzogtum Luxemburg, gehalten.

Total ..... fünfhundert (500) Anteile

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 10. Juni 2005.

BLACKSTONE REAL ESTATE ACQUISITIONS, S.à r.l.

Unterschrift

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04381. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(051823.3/250/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 20 juin 2005.

**AURES SERVICES S.A., Société Anonyme.**

**Capital social: EUR 31.000,-.**

Siège social: L-4170 Esch-sur-Alzette, 26-28, boulevard J.F. Kennedy.  
R. C. Luxembourg B 75.399.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 20 juin 2005*

L'an deux mille cinq, le vingt juin à 11.00 heures, les actionnaires se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation du conseil d'administration.

La totalité des actions composant le capital social (100) est représentée et Monsieur Stéphane Komodzinski préside la séance. Il désigne comme secrétaire d'assemblée Monsieur Youcef Derguiani. L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Gaouda Redjem.

Conformément à l'article 67-1 de la loi du 7 septembre 1987 sur les sociétés commerciales, plus de la moitié du capital social est représenté, l'assemblée peut valablement délibérer à la majorité des deux tiers des voix des actionnaires présents.

Le président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée, fixé par le conseil d'administration, est le suivant:

- Nomination aux fonctions d'administrateur, et administrateur-délégué de Monsieur Lamri Fouad, né le 1<sup>er</sup> janvier 1973 et demeurant au 16, rue Haropré F-54240 Joëuf.

Personne ne demandant la parole, le Président met aux voix la résolution figurant sur l'ordre du jour:

*Première résolution*

Sur proposition du conseil d'administration, l'Assemblée Générale Extraordinaire décide la nomination aux fonctions d'administrateur et administrateur délégué de Monsieur Lamri Fouad.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

*Deuxième résolution*

L'assemblée donne pouvoir au secrétaire de procéder à toutes les formalités légales d'enregistrement, immatriculation et insertion.

Cette résolution est mise aux voix et adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, le Président lève la séance.

Le présent procès-verbal est composé d'une page figurant dans le Registre d'Assemblées Générales. Après lecture, il est signé par les membres du bureau.

M. S. Komodzinski / M. Y. Derguiani / M. R. Gaouda

Président / Secrétaire / Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 21 juin 2005, réf. LSO-BF06746. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(052119.3/1549/34) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**MEDSUP S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-4220 Esch-sur-Alzette, 7, rue de Luxembourg.  
R. C. Luxembourg B 103.056.

*Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 1<sup>er</sup> juin 2005*

L'an 2005, le mercredi 1<sup>er</sup> juin, s'est tenue l'Assemblée Générale Extraordinaire de la S.A. MEDSUP à L-4220 Esch-sur-Alzette.

*1. Bureau*

La séance est ouverte à 14.00 heures sous la présidence de Monsieur Patrick Wangermez.  
Monsieur le Président choisit comme secrétaire Madame Monique Hoffmann.  
L'Assemblée désigne comme scrutateur Madame Sabine Martin.

*2. Exposé du Président*

Le Président rappelle que l'Assemblée Générale a été convoquée conformément aux statuts de la Société et que l'ordre du jour s'établit comme suit:

1. Démission d'un Administrateur,
2. Quitus à donner au dit Administrateur,
3. Nomination d'un nouvel Administrateur.

*3. Constatation de la validité de l'assemblée*

Tous les faits exposés par le Président étant reconnus exacts par l'Assemblée, celle-ci reconnaît être valablement constituée et apte à délibérer sur l'objet reçu à l'ordre du jour.

*4. Délibérations*

1. L'Assemblée accepte à l'unanimité la démission remise par Monsieur Patrick Wangermez mettant ainsi fin à ses mandats d'Administrateur et d'Administrateur-Délégué de la S.A. MEDSUP; la lettre de démission sera annexée à ce procès-verbal.

3. A l'unanimité des voix, il a été décidé ce qui suit:

Est nommé par l'Assemblée, jusqu'à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2010, Monsieur Cyril Duchamp, Administrateur.

En outre, Monsieur Cyril Duchamp est nommé aux fonctions d'Administrateur-Délégué avec tous pouvoirs d'engager la société par sa seule signature.

La séance est levée à 15.00 heures.

Fait à Esch-sur-Alzette, le 1<sup>er</sup> juin 2005, pour servir et valoir ce que de droit.

*Pour MEDSUP S.A.*

P. Wangermez / M. Hoffmann / S. Martin

Président / Secrétaire / Scrutateur

*Démission de ma fonction d'Administrateur-Délégué de la société*

Monsieur le Président,

Par la présente, et au vu de mes nombreux impératifs professionnels qui ne me permettent plus de me consacrer pleinement à ma tâche, je suis au regret de vous faire part de ma démission et ce, avec effet immédiat, de ma fonction d'Administrateur-Délégué de la société MEDSUP S.A.

Je tiens à vous remercier de la confiance qui m'a été témoignée tout au long de mon mandat et je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes respectueuses salutations.

Thuin, le 1<sup>er</sup> juin 2005.

P. Wangermez.

Enregistré à Luxembourg, le 13 juin 2005, réf. LSO-BF03658. – Reçu 18 euros.

*Le Receveur (signé): D. Hartmann.*

(052042.3/000/46) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**IMMO-PLATRE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3511 Dudelange, 55, rue de la Libération.  
R. C. Luxembourg B 100.618.

Le bilan au 31 décembre 2004, enregistré à Luxembourg, le 31 mai 2005, réf. LSO-BE07750, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 8 juin 2005.

SOFINTER S.A.

Signature

(047064.3/820/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juin 2005.

52944

**SIAMSTORES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1922 Luxembourg, 2-4, rue Auguste Laval.  
R. C. Luxembourg B 65.244.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle du 6 juin 2004*

L'an deux mille quatre, le six juin à onze heures, les actionnaires de la société se sont réunis en assemblée générale ordinaire annuelle au siège social à Luxembourg sur convocation de son conseil d'administration et ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) L'assemblée générale, constatant que les mandats d'administrateurs de:

- Madame Danièle Geisen, employée privée, demeurant à Prettingen,
  - Monsieur Carlo Grutzmacher, ouvrier, demeurant à Altwies,
  - La société OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques),
- sont arrivés à leur terme, a décidé de les renouveler dans leurs fonctions pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

En conséquence, le conseil d'administration de la société est dès lors composé de la manière suivante:

- Madame Danièle Geisen, employée privée, demeurant à Prettingen
- Monsieur Carlo Grutzmacher, ouvrier, demeurant à Altwies
- La société OELSNER FINANCIAL CORP., ayant son siège social à Tortola (Iles Vierges Britanniques).

2) Par ailleurs, le mandat de commissaire aux comptes de:

LUX-AUDIT S.A., ayant son siège social à L-1510 Luxembourg, 57, avenue de la Faïencerie, étant arrivé à expiration, l'assemblée générale a également décidé de le renouveler pour une nouvelle période de six années, soit jusqu'à l'assemblée générale ordinaire qui se tiendra en 2010.

Luxembourg, le 6 juin 2004

Pour avis

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 14 juin 2005, réf. LSO-BF04315. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): Signature.

(052171.3/503/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juin 2005.

**TIKAR S.A., Société Anonyme (en liquidation).**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.  
R. C. Luxembourg B 97.286.

DISSOLUTION

L'assemblée générale extraordinaire du 30 mai 2005 a pris les résolutions suivantes:

L'assemblée prononce la clôture de la liquidation et déclare que la société anonyme TIKAR S.A., en liquidation, ayant son siège social 1, rue Goethe, L-1637 Luxembourg, a définitivement cessé d'exister, même pour les besoins de la liquidation. Les livres et les documents sociaux seront conservés au dernier siège de la société pendant cinq ans.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juin 2005.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 7 juin 2005, réf. LSO-BF01928. – Reçu 14 euros.

Le Receveur (signé): D. Hartmann.

(047415.3/777/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 juin 2005.